



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6936^e séance

Mercredi 20 mars 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin/M. Iliichev	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Carrera Castro
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. Salifou

Ordre du Jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti (S/2013/139)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-26506 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2013/139)

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Espagne, d'Haïti, du Japon, du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je salue la présence à la table du Conseil de S. E. M. Fernando Carrera Castro, Ministre des affaires étrangères de la République du Guatemala.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nigel Fisher, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et Chef par intérim de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/139, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M. Fisher.

M. Fisher (*parle en anglais*) : Je suis heureux de pouvoir faire au Conseil de sécurité le point de la situation en Haïti et de participer au débat consacré aux travaux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

En annexe au rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2013/139) figure le plan de consolidation de la MINUSTAH ayant fait l'objet d'un accord avec le Gouvernement haïtien. Ce plan énonce les

objectifs clefs pour les trois prochaines années, à savoir : renforcement de la sécurité, état de droit, administration des élections et modernisation des institutions. Leur réalisation permettra à la MINUSTAH de poursuivre le processus de consolidation qu'elle a déjà entamé.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, la période considérée a été difficile pour Haïti, tant au niveau politique que pour la population haïtienne. Le taux de croissance économique annuel est tombé bien au dessous des niveaux prévus. Le taux de chômage déjà élevé a été aggravé par deux sérieuses tempêtes tropicales ainsi que par des sécheresses régionales qui ont exacerbé les forts niveaux d'insécurité alimentaire dont pâtissent de nombreux foyers. La production agricole a été durement touchée.

Le Gouvernement a rapidement réagi en déclarant l'état d'urgence pour accélérer le décaissement des fonds destinés à répondre aux besoins d'urgence. Un modeste appel d'urgence a été lancé avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires, et la réaction a été encourageante. En outre, le Gouvernement a déclaré la production agricole et la protection de l'environnement priorités nationales pour 2013.

Les progrès se poursuivent à la recherche de solutions de remplacement pour les Haïtiens déplacés qui vivent toujours dans les camps. Le nombre de déplacements continue de baisser, bien que les conditions de vie pour la population des camps restants s'aggravent à mesure que les ressources humanitaires diminuent et que les partenaires internationaux mettent fin à leurs opérations.

L'épidémie de choléra persiste. Les taux de mortalité et d'infection, qui avaient atteint des niveaux record, ont considérablement baissé, même si une remontée récente des cas nouveaux qui se déclarent est préoccupante. Le Gouvernement a lancé un plan d'éradication national, étayé par l'initiative du Secrétaire général, mais un important financement supplémentaire est nécessaire.

Le Gouvernement a également continué de déployer des efforts pour attirer les investisseurs et stimuler la croissance économique et la création d'emplois. Tout récemment, une nouvelle initiative a été lancée pour réduire considérablement le délai nécessaire à l'enregistrement de nouvelles entreprises.

Dans l'ensemble, la situation sécuritaire est restée relativement stable. Néanmoins, les conditions socioéconomiques difficiles ont contribué à une

fréquence accru en des manifestations. Le nombre d'enlèvements a chuté, mais le taux d'homicides a augmenté, notamment en raison de la violence entre les gangs dans certains quartiers de Port-au-Prince.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la période considérée a été une période d'impasse sur le plan politique, que symbolise l'absence de progrès dans la création de la commission électorale chargée de superviser les élections locales et législatives partielles, qui sont désormais en retard de 16 mois. En dépit de l'accord négocié le 24 décembre par la coalition religieuse Religions pour la paix à l'issue d'intenses discussions, des divergences importantes subsistent encore entre les pouvoirs législatif et exécutif et le haut conseil judiciaire.

Il est utile de rappeler la raison pour laquelle les élections sont actuellement si importantes en Haïti. Au niveau local, les élections municipales et locales devaient avoir lieu en novembre 2011. En l'absence des dites élections, au cours de l'année écoulée, quelque 130 conseils municipaux élus ont été remplacés par des représentants nommés par le Président.

Au niveau législatif, le mandat d'un tiers des sénateurs haïtiens est arrivé à expiration en mai de l'année dernière, ce qui a considérablement perturbé le fonctionnement de cet organe. La question de savoir si les mandats d'un autre tiers des sénateurs expirent au début de 2014 ou au début de 2015 demeure controversée et non résolue.

(l'orateur poursuit en espagnol)

La tenue d'élections crédibles en 2013 est cruciale, car elle permettrait de consolider les institutions démocratiques haïtiennes, de renforcer l'état de droit et de répondre aux besoins urgents des citoyens haïtiens dans des domaines essentiels comme la protection sociale et l'emploi.

Hier, par l'intermédiaire de l'un de ses conseillers, le Président s'est engagé à créer avant Pâques un Collège transitoire du Conseil électoral. Toutefois, la création du Conseil électoral ne constitue qu'une première étape vers l'organisation d'élections crédibles et sans exclusive.

La MINUSTAH, comme tous les partenaires d'Haïti sur le terrain, exhorte tous les acteurs politiques à s'unir dans un esprit de collaboration approfondie afin de parvenir à un accord sur un ensemble minimum de mesures nécessaires à la tenue des élections avant la fin

de l'année. Ces mesures comprennent un accord sur la nature et la date des élections, des précisions sur la date d'expiration des mandats sénatoriaux, l'adoption de la loi électorale et de la loi sur les partis politiques et leur financement, ainsi qu'un accord sur le *modus operandi* du Conseil électoral.

(l'orateur reprend en anglais)

Les avancées sur le plan électoral sont devenues le baromètre auquel mesurer les progrès réalisés vers une culture politique plus ouverte et relever les problèmes institutionnels et relatifs au développement. Mais Haïti est confrontée à de nombreux obstacles qui se situent bien au-delà du processus électoral. Reconnaisant l'interdépendance de la sécurité, de la stabilité et du développement, le Gouvernement haïtien et la MINUSTAH ont convenu d'un plan de consolidation adaptable de la MINUSTAH, qui est joint en annexe au rapport du Secrétaire général.

Le plan de consolidation de base définit quatre tâches essentielles prévues par le mandat qui doivent être réalisées avec le Gouvernement et, bien entendu, en collaboration avec d'autres partenaires nationaux et internationaux. Ces tâches sont, premièrement, le développement accéléré de la Police nationale d'Haïti; deuxièmement, le renforcement d'une commission électorale permanente une fois qu'elle sera créée; troisièmement, le renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme, en mettant l'accent sur l'amélioration des mécanismes de responsabilisation et de surveillance; et, quatrièmement, l'appui aux réformes essentielles de gouvernance nationale et locale, ainsi que l'assistance aux principaux acteurs nationaux pour les aider à trouver un consensus sur des processus politiques ouverts à tous et sur les réformes institutionnelles – toutes étant des conditions nécessaires au développement socioéconomique, qui profitera à la majorité des citoyens haïtiens.

Pour chacun des quatre domaines, le plan définit un nombre limité d'objectifs qui peuvent raisonnablement être atteints d'ici 2016. Le plan est bien évidemment assorti d'un certain nombre de conditions, y compris un transfert progressif aux autorités haïtiennes de la responsabilité du maintien de la sécurité, ainsi qu'une indépendance accrue du pouvoir judiciaire.

Sur la question de la bonne gouvernance, je suis encouragé par les récentes mesures prises par le Premier Ministre pour lutter contre la corruption. L'adoption rapide de lois sur la lutte contre la corruption, les

procédures de passation des marchés publics et d'appels d'offres, qui sont à présent soumises au parlement, renforcera également le respect de la légalité et encouragera l'investissement.

Enfin, le plan de consolidation prévoit la réduction des contingents en uniforme de la MINUSTAH, dans le cadre de la consolidation globale de la MINUSTAH, pour parvenir à une présence de la Mission de plus en plus réduite et moins coûteuse en Haïti.

Au début de mon exposé, j'ai mentionné l'épidémie de choléra et la récente remontée du nombre de cas. J'ai aussi mentionné le plan national d'élimination du choléra récemment lancé, qu'appuie l'initiative du Secrétaire général annoncée au mois de décembre. Au sein de l'ONU, nous nous engageons à continuer de soutenir le plan national et, aux côtés de partenaires, à redoubler d'efforts pour mobiliser les importantes ressources supplémentaires qui sont nécessaires pour lutter contre le choléra, améliorer la qualité de l'eau et l'assainissement, et renforcer le réseau national des soins de santé. Les Haïtiens n'en attendent pas moins.

Les chefs de la MINUSTAH sont également déterminés à faire en sorte que la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles commises par notre personnel soit respectée et appliquée. Il est essentiel pour préserver notre réputation que le comportement de notre personnel soit conforme aux normes les plus élevées, et que des mesures rapides et décisives soient prises pour prévenir les abus, enquêter sur les allégations et imposer des mesures disciplinaires le cas échéant.

(l'orateur poursuit en français)

Le processus de stabilisation en Haïti s'est heurté à de nombreuses difficultés au cours de la période considérée. Néanmoins, je reste convaincu qu'Haïti peut et va faire de grands progrès en surmontant les divisions politiques, en entamant les réformes importantes et nécessaires dans le domaine institutionnel et de l'état de droit, et en répondant aux urgents besoins économiques et sociaux de ses citoyens.

Le dénouement de l'impasse politique actuelle est crucial pour la consolidation de la démocratie en Haïti. La MINUSTAH – dont le plan de consolidation a reçu l'approbation du Gouvernement haïtien – est prête à aider Haïti à prendre une responsabilité croissante pour la sécurité nationale et la sécurité de ses citoyens, à contribuer à la formation d'un consensus sur les processus démocratiques inclusifs et des réformes

institutionnelles, et à créer un environnement propice au développement économique et au bien-être de la majorité des Haïtiens.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Fisher de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie de son exposé le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et Chef par intérim de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M. Fisher, et je remercie l'Ambassadeur Gaspard, d'Haïti, de s'être joint à nous aujourd'hui. Nous attachons une grande valeur à son engagement et à notre partenariat.

En octobre dernier (voir S/PV.6842), nous nous sommes réunis dans cette salle avec un optimisme relatif pour nous pencher sur les progrès considérables accomplis par le peuple haïtien dans la reconstruction de son pays, notamment la nomination d'un nouveau Premier Ministre, le rôle croissant des femmes et les amendements constitutionnels visant à renforcer l'état de droit et la démocratie, pour n'en citer que quelques-uns. Aujourd'hui, le Représentant spécial par intérim, M. Fisher, a faites siennes les observations du Secrétaire général, à savoir qu'Haïti a manqué une occasion de réaliser d'authentiques progrès au cours des six derniers mois. Ses conclusions sincères nous rappellent à tous le travail acharné qui nous reste à accomplir.

Comme l'a noté le Conseil en janvier, il est crucial de tenir des élections locales, municipales et sénatoriales qui soient libres, régulières, ouvertes et crédibles d'ici la fin de l'année. L'absence de ces élections entrave la stabilité et le développement socioéconomique. La désignation par le Parlement haïtien de ses trois représentants au Collège transitoire du Conseil électoral permanent, la semaine dernière, constitue une avancée importante, et nous espérons qu'elle sera suivie rapidement par l'adoption des mesures nécessaires pour fixer la date des élections attendues depuis trop longtemps. Les progrès accomplis dans ce domaine rassureront la communauté internationale et le peuple haïtien quant à l'attachement du Gouvernement à la démocratie, à la transparence et à la bonne gouvernance. L'attention pourra ensuite se tourner sérieusement vers la création d'emplois, la lutte contre l'insécurité alimentaire et les préparatifs en vue de la prochaine catastrophe naturelle.

Une autre source de préoccupation est la sécurité. Il ne fait aucun doute que les capacités et la viabilité de la Police nationale haïtienne doivent représenter la priorité absolue de la MINUSTAH. La capacité à transférer l'intégralité des responsabilités dans le domaine de la sécurité est une condition préalable à de nouvelles réductions des effectifs de la MINUSTAH et à son retrait final. Nous sommes encouragés par le partenariat solide entre la MINUSTAH et la Police nationale, et nous appuyons les efforts dans ce domaine crucial.

Pour ce qui est de la reconstruction, nous sommes encouragés par les progrès accomplis depuis le séisme de 2010. Nous notons en particulier que le nombre total de personnes déplacées qui ont cherché refuge dans des camps est tombé à 357 000. Nous espérons que la MINUSTAH va continuer de collaborer avec le Gouvernement haïtien et les partenaires internationaux afin de trouver des solutions durables pour abriter et protéger les personnes vulnérables qui se trouvent toujours dans des camps.

S'agissant des efforts déployés pour éliminer le choléra, nous félicitons le Secrétaire général de son engagement personnel dans ce domaine et appuyons la nomination de M. Paul Farmer au poste de Conseiller spécial du Secrétaire général pour la médecine de proximité et les enseignements tirés de la situation d'Haïti.

Les États-Unis se félicitent de l'adoption du plan de consolidation adaptable 2013-2016 présenté par le Secrétaire général (voir S/2013/139, annexe) et de l'accent mis par le plan sur un petit nombre de tâches essentielles devant être exécutées en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires internationaux et, plus important encore, le Gouvernement haïtien. Ce plan est un document vivant qui évoluera en fonction de la situation sur le terrain et de l'évolution du mandat de la MINUSTAH. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec les membres du Conseil pour perfectionner le plan au cours des mois à venir.

Enfin, je tiens à souligner que nous apprécions et appuyons la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Chaque jour, le personnel de la MINUSTAH travaille aux côtés du peuple et du Gouvernement haïtiens afin de renforcer les institutions du pays, de garantir la sécurité, de protéger les droits de l'homme et de lutter contre les divers problèmes, notamment les évictions forcées et la violence sexuelle et sexiste. La MINUSTAH assume une lourde

responsabilité, et nous lui sommes reconnaissants de son activité inlassable.

Nous insistons néanmoins sur le fait que tous les actes d'exploitation sexuelle et sévices sexuels commis par des membres du personnel de l'ONU sont inacceptables. Nous espérons que les dirigeants de la MINUSTAH vont mettre en place des mesures durables pour veiller à ce que ces actes ne soient pas tolérés.

Nous ne pouvons laisser les revers nous faire perdre de vue notre objectif principal – la création d'une nation autonome, stable et en sécurité où tous les citoyens jouissent de leurs libertés démocratiques, où les droits de l'homme soient protégés et l'accès à la nourriture, au logement et aux services de base garanti. De graves problèmes persistent, mais Haïti va progressivement de l'avant avec l'aide de la MINUSTAH, de ses partenaires internationaux et grâce aux efforts acharnés et à la détermination du peuple haïtien. Les États-Unis demeurent fermement déterminés à aider Haïti à bâtir un avenir meilleur et à réaliser pleinement son potentiel.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Nous remercions le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Nigel Fisher, de son exposé pénétrant.

Le Pakistan appuie pleinement les efforts déployés pour faire avancer Haïti vers la paix et le progrès, ce qui représente l'objectif collectif du peuple haïtien, du Conseil et de la communauté internationale. Le peuple haïtien, qui est brave et résistant, a accompli des avancées importantes vers la stabilité et le développement. Le séisme dévastateur de 2010 a anéanti les progrès accomplis au fil de nombreuses années. Il est encourageant de constater qu'un Haïti nouveau et prometteur prenne son essor sur les cendres de cette tragédie. Des problèmes persistent, mais la détermination du peuple haïtien à reconstruire collectivement le pays est plus forte.

L'année dernière, Haïti a franchi des étapes politiques importantes en formant un nouveau gouvernement, en amendant la Constitution et en créant le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Cette année, les élections des Présidents du Sénat et de la Chambre des députés sont des événements importants. L'amélioration des relations entre le pouvoir exécutif et le Parlement va favoriser le progrès politique dans le pays.

Nous nous félicitons que le Président d'Haïti se soit engagé à organiser des élections en 2013. Les élections

contribueront à revitaliser les institutions démocratiques du pays. Haïti a besoin d'une aide internationale pour gérer le processus électoral. Nous appuyons l'assistance fournie par l'ONU aux autorités haïtiennes afin qu'elles assument progressivement l'entière responsabilité de la gestion du processus électoral d'ici 2016.

Le Pakistan participe aux missions de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti depuis 1993. Actuellement, une unité de police pakistanaise composée de 139 policiers est déployée en Haïti. Toutes les composantes de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) remplissent un mandat difficile dans des circonstances difficiles. Nous espérons que le retrait progressif de la composante militaire de la MINUSTAH n'aura pas d'incidence négative sur les conditions de sécurité dans le pays. Les troubles qui touchent certaines parties du pays soulignent la nécessité que la Mission demeure souple et capable de s'adapter à l'évolution de la situation.

Le rapport du Secrétaire général à l'étude aujourd'hui (S/2013/139) présente un plan de consolidation adaptable de la MINUSTAH. Celui-ci prévoit de concentrer les activités de la MINUSTAH sur un petit nombre de tâches essentielles dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Nous approuvons l'approche qui consiste à définir quelques indicateurs clés pour évaluer le progrès d'ensemble. L'un des principaux aspects de ces indicateurs est le développement de la Police nationale haïtienne. La réussite du programme de formation en cinq ans et le renforcement de la Police nationale sont des conditions préalables au retrait final de la MINUSTAH.

Le présent débat doit mettre l'accent sur le défi de faire face à la situation humanitaire en Haïti. L'épidémie de choléra qui fait rage, l'insécurité alimentaire et l'extrême vulnérabilité face aux catastrophes naturelles aggravent les problèmes humanitaires. Nous prions les différents acteurs engagés dans l'action humanitaire de renforcer leur coordination et leur cohésion. Nous mettons également en garde contre la fatigue des donateurs, qui peut être l'effet d'une crise prolongée telle que celle que connaît Haïti.

Le Pakistan appuie la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'Haïti. Nous demeurons un partenaire sincère du peuple haïtien dans sa quête de paix, de sécurité, de stabilité et de progrès.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'abord à souhaiter la bienvenue au Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Nigel Fisher, et à le remercier pour son exposé très instructif et sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2013/139). Alors même que nous reconnaissons le travail qu'il a accompli à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et son travail réalisé antérieurement en Haïti, nous espérons qu'un nouveau Représentant spécial sera bientôt nommé qui continuera de collaborer avec le Gouvernement haïtien et de coordonner les efforts visant à instaurer la sécurité, à garantir la paix, rétablir la justice et le respect des droits de l'homme et à réaliser un développement durable.

L'Amérique latine serait honorée que cette responsabilité soit confiée à un représentant de la région. Permettez-moi par ailleurs de rappeler que ma délégation souscrit sans réserve à la déclaration que prononcera le Représentant permanent de l'Uruguay au nom du Groupe des amis d'Haïti.

Je tiens à réitérer le ferme engagement de l'Argentine à la reconstruction institutionnelle, à la stabilité démocratique et au développement d'Haïti. Si l'Argentine a, depuis toujours, appuyé les gouvernements démocratiques haïtiens, l'année 2004 a marqué un jalon historique : cette année là, le déficit social, institutionnel et infrastructurel résultant de la pauvreté structurelle du pays a été aggravé par la crise politique et institutionnelle provoquée par l'expulsion du Président Aristide. C'est ce qui a provoqué la création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) par la communauté internationale, intégrée et dirigée pour la première fois par des pays de notre région. L'Argentine fournit des effectifs militaires de 573 personnes et de 14 policiers.

Ainsi, depuis les premières mesures de coopération Sud-Sud menées au niveau régional et visant à stabiliser Haïti dans le cadre de la MINUSTAH, les pays de la région ont réussi à élargir nos initiatives en matière de coopération technique dans divers domaines. Ainsi, entre 2005 et 2012, l'Argentine, de concert avec d'autres pays de la région et l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), organisme régional, a mené à bien plus de 162 projets axés prioritairement sur la dimension sociale de la coopération et cherchent, dans leur majorité, à améliorer la sécurité alimentaire et l'accès aux droits fondamentaux – éducation, santé, eau et assainissement, politiques sociales et de logement

et droits des enfants, des adolescents et des personnes handicapées.

La coopération économique a également été considérable grâce à des projets de support technique à des secteurs productifs, principalement agricoles, et au renforcement des infrastructures et des services économiques. De plus, depuis le séisme dévastateur de 2010, la coopération Sud-Sud ne cesse de croître et se redimensionne non seulement pour ce qui est de la quantité des fonds versés à Haïti, mais également pour ce qui est des problèmes de coordination qu'impose la présence latino-américaine dans ce pays. L'Argentine convient, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, que la MINUSTAH joue un rôle déterminant dans l'instauration d'un environnement de sécurité et de stabilité en Haïti propice à son développement. C'est pourquoi nous sommes favorables au maintien de la Mission sur la base du mandat du Conseil de sécurité tant que sa présence sera requise par le Gouvernement haïtien.

Je voudrais évoquer certaines des grandes questions. Premièrement, nous tenons à mettre en exergue les efforts déployés par la société et le Gouvernement haïtiens pour remédier aux conséquences du séisme de 2010. Cette catastrophe sans précédent a ajouté aux problèmes existants dans le pays des difficultés d'un nouvel ordre. Le tremblement de terre a eu des conséquences humaines, économiques et environnementales qui ont affecté à 3,5 millions de personnes – un tiers de la population – dont 222 570 sont mortes, 350 000 ont été blessées et 2,3 millions se sont retrouvées sans logis, dont plus de 300 000 enfants et adolescents. Des milliers de personnes vivent dans des camps de personnes déplacées et les installations gouvernementales, éducatives et sanitaires ont été massivement détruites. Depuis, Haïti a dû faire face à l'impact de l'ouragan Sandy et de la tempête tropicale Isaac, qui ont provoqué des dégâts considérables, en particulier dans le secteur agricole, et continuent de causer d'énormes problèmes.

Mais en dépit de ces adversités, signalées par le Programme des Nations Unies pour le développement dans son dernier rapport, Haïti continue de faire des progrès, comme on peut le voir dans le domaine de la construction : quelque 80 % des 10 millions de mètres cubes de décombres ont été dégagés et 20 % ont été recyclés. En deux ans, un million de personnes sont retournées chez elles et 400 000 emplois ont été créés, dont 40 % pour les femmes. Nombre d'étudiants et de

dirigeants communautaires ont été formés aux activités d'atténuation et de réduction des catastrophes naturelles. Les initiatives de protection de l'environnement sont encadrées par divers programmes, notamment dans les régions vulnérables, un domaine où les femmes continuent de jouer un rôle clef car elles participent directement aux projets de reboisement.

Toutefois, comme M. Mariano Fernández Amunátegui, l'ancien Chef de la MINUSTAH, l'a dit dans ses exposés, la démocratie et la bonne gouvernance restent problématiques en Haïti. La situation politique actuelle est en voie de se stabiliser; elle est précaire mais prometteuse, et doit être renforcée. Les capacités politiques doivent être renforcées, les institutions publiques remises sur pied, le développement socioéconomique promu et les investissements encouragés. Dans ce contexte, la tenue, en 2013, d'élections crédibles, régulières et transparentes est essentielle à la reconstruction des capacités de l'État et au rétablissement de l'état de droit, au niveau local et national.

Des progrès ont indéniablement été réalisés pour ce qui est des normes de protection des groupes les plus vulnérables, par le biais notamment d'une loi visant à intégrer les personnes handicapées, promulguée par le Parlement et approuvée par le Président. Le projet de législation convenu par tous les partis politiques pour éliminer la violence contre les femmes est examiné par le Gouvernement, qui a également ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Un comité interministériel des droits de l'homme a été créé; il a présenté un rapport au Comité des droits de l'enfant à Genève.

Mais la Police nationale haïtienne, si elle continue progressivement de se consolider, n'a pas encore les capacités d'assumer la pleine responsabilité de la sécurité dans l'ensemble du pays. Dans ce contexte, la MINUSTAH, son personnel militaire et de police jouent un rôle central dans le maintien de la sécurité et de la stabilité du pays. L'ONU doit, en collaboration avec la communauté internationale en Haïti, continuer à fournir les capacités financières, techniques et logistiques nécessaires pour donner à Haïti les moyens de se stabiliser de manière définitive. Comme l'a indiqué le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, outre les progrès réalisés ces dernières années, Haïti a encore de nombreux besoins critiques et doit renforcer les capacités de l'État, faute de quoi, il ne sera pas possible de répondre aux besoins de la population. Pour

ne citer qu'un chiffre, une question très importante est la détérioration de la sécurité alimentaire, qui touche au moins 2,1 millions de personnes qui seront exposées à de graves carences nutritionnelles si des mesures ne sont pas prises à temps pour remédier à cette situation.

Nous croyons savoir que le moment est venu de consolider les progrès réalisés en matière de réinstallation. Nous croyons, à cette fin, que la communauté internationale doit de nouveau aider le Gouvernement haïtien à assurer des conditions de vie décentes aux personnes qui vivent encore dans des camps et à promouvoir des programmes de retour. D'après le rapport du Secrétaire général, l'appel global de 2012 n'a atteint que 46 % du financement escompté, tandis que le nombre d'organisations non gouvernementales internationales présentes en Haïti a baissé de 57 % depuis 2010. Il y a clairement une contradiction entre ces chiffres et la responsabilité qui nous incombe aux niveaux régional et international de promouvoir le développement social, économique et institutionnel en Haïti.

Nous avons récemment entendu la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme se féliciter de l'ouverture du procès de l'ancien dictateur haïtien, Jean-Claude Duvalier, à Port-au-Prince. M. Duvalier, connu également sous le nom de « Bébé Doc », est accusé de crimes contre l'humanité, et notamment d'avoir causé la mort ou l'exil de plus de 30 000 personnes quand il était au pouvoir. D'un autre côté, dans son rapport au Conseil des droits de l'homme, l'Expert indépendant, M. Michel Forst, a indiqué que des considérations politiques partisans dans le processus de nomination des juges, la faiblesse du système judiciaire et le règne de l'impunité faisaient partie des obstacles à l'avènement d'une démocratie réelle en Haïti. À cet égard, il a indiqué que les conditions dans les prisons ne s'étaient guère améliorées et que les détenus continuaient de faire l'objet de traitements cruels, inhumains et dégradants. Il a indiqué que les incidents de brutalité et de harcèlement de la part des policiers étaient fréquents. Il a souligné qu'à son avis, l'impunité dont jouissent les auteurs des violations des droits de l'homme est un signe de la résurgence de la peur au sein de la société et que les autorités devaient prendre des mesures sans équivoque pour régler ce problème.

En outre, nous trouvons préoccupante la persistance de l'insuffisance des fonds alloués au développement de la Police nationale haïtienne. La police

est une institution de la plus haute importance pour pouvoir faire des progrès en matière de stabilisation, car elle est chargée du maintien de la sécurité. Il importe également de renforcer les institutions haïtiennes afin d'améliorer le processus d'élaboration des politiques et les relations entre l'État et les citoyens, qui ont été mises à mal ces derniers mois.

En ce qui concerne l'avenir et la situation sociale et politique en Haïti, nous sommes conscients de la gravité et de la complexité des défis à relever. Nous sommes préoccupés par la baisse des fonds disponibles pour l'aide humanitaire, car cela hypothèque les progrès réalisés. Toutefois, il y a également des nouvelles encourageantes. Un million de personnes déplacées ont pu quitter les camps entre 2010 et début 2013, ce qui représente une réduction globale de 77 %. D'après le rapport, cela peut être largement attribué aux programmes de retour lancés par le Gouvernement avec le soutien des Nations Unies. Cependant, il est inquiétant de constater que parmi les personnes demeurant dans les camps, 84 % ont été déplacés par le séisme, et qu'un grand nombre d'entre elles continue de dépendre de l'aide pour survivre.

Nous voudrions souligner que tous les acteurs politiques et sociaux haïtiens doivent s'engager en faveur d'un dialogue franc afin de jeter les bases d'un accord qui permettra de passer d'un conseil électoral provisoire à un conseil électoral permanent et d'organiser des élections cette année. Après l'accord conclu pour la nomination des membres représentant les branches législative et judiciaire, les représentants du pouvoir exécutif doivent être nommés le plus rapidement possible. L'attachement des Haïtiens aux mandats de leur propre législation ne peut qu'encourager la communauté internationale à continuer d'appuyer le renforcement institutionnel du pays. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement pris par le Gouvernement haïtien de prendre à sa charge près de la moitié du budget électoral et de la décision de l'ONU de fournir un appui pour les élections à venir et de collaborer avec les autorités haïtiennes pendant les trois prochaines années en vue de leur permettre d'assumer l'entière responsabilité de la gestion du processus électoral d'ici à 2016.

Nous estimons que les progrès en matière de stabilisation doivent s'accompagner d'une croissance économique et du développement dans le pays, sur la base des priorités fixées par le Gouvernement et le peuple haïtiens. En ce qui concerne les activités de la Mission, nous nous félicitons de la présentation de la première

version du plan de consolidation de la MINUSTAH et de son approbation par le Gouvernement haïtien. À notre avis, ce plan doit être élaboré dans le cadre du mandat de la Mission, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. À cet égard, nous estimons que les mesures prises en matière de gouvernance doivent contribuer à dégager un consensus, sans empiéter sur les fonctions dévolues aux institutions haïtiennes. Nous espérons que l'élaboration de ce plan se poursuivra en étroite coordination avec le Gouvernement et la société haïtiens, sur la base de leurs priorités.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'engagement indéfectible de l'Argentine en faveur du peuple haïtien, ainsi que de la démocratie, des droits de l'homme et du développement en Haïti. Cet engagement continuera à se manifester au sein du Conseil de sécurité dont l'Argentine est un membre non permanent depuis janvier 2013. Nous avons reçu l'appui du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes afin de promouvoir les intérêts de notre région. Dans ce contexte, la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et du développement en Haïti constitue une priorité.

Je voudrais saluer le travail effectué par les soldats de la paix en Haïti, en particulier les Casques bleus argentins dont la conduite est irréprochable. Nous sommes fiers de ce que notre pays n'a reçu aucune plainte relativement à des affaires d'inconduite ou d'infraction.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général de son dernier rapport en date sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2013/139) et le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Fisher, de son exposé. Je tiens à féliciter la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et l'équipe de pays des Nations Unies qui continuent de jouer un rôle crucial à l'appui du relèvement et de la stabilité en Haïti.

Dans sa résolution 2070 (2012), le Conseil de sécurité a constaté qu'Haïti avait continué à faire d'énormes progrès depuis le tragique séisme du 12 janvier 2010 et avait franchi, au cours de l'année écoulée, un certain nombre d'étapes politiques majeures, signe qu'il progresse sur la voie de la stabilisation. Nous notons que dans l'ensemble, l'état de la sécurité est demeuré relativement stable durant toute la période à l'examen, que la Police nationale continue de gagner en efficacité et qu'elle obtenu des résultats importants dans la lutte contre la criminalité. D'importants progrès ont été enregistrés en 2012 pour ce qui est de la réinstallation

des personnes déplacées par le tremblement de terre de 2010 et le Gouvernement a adopté des mesures visant à répondre aux revendications liées à l'augmentation du coût de la vie et à l'insécurité alimentaire. Nous prenons également note de la signature de la version finale du cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016 par les Nations Unies et le Gouvernement haïtien, qui porte sur des objectifs d'ensemble communs pour le développement à long terme d'Haïti.

Dans le même temps, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, le processus de stabilisation en Haïti s'est heurté à de nombreuses difficultés au cours de la période considérée. En effet, les autorités nationales et la communauté internationale doivent en faire davantage dans l'intérêt général du peuple haïtien. Il va sans dire que la stabilité politique est un facteur clef pour la stabilisation et le développement du pays. Les tensions entre l'exécutif et le Parlement demeurent l'un des obstacles les plus importants à la stabilité et à la prospérité. Par conséquent, il importe que tous les acteurs politiques redoublent d'efforts pour préserver les progrès réalisés au cours de l'année écoulée, agissent de façon responsable et entament un dialogue politique constructif pour aplanir leurs divergences dans un esprit de compromis. Un tel dialogue est particulièrement nécessaire pour le démarrage du processus électoral qui n'a que trop tardé et la tenue d'élections libres, justes, crédibles et sans exclusive, et ce le plus rapidement possible.

Il est essentiel que la communauté internationale continue de promouvoir le dialogue politique entre les différentes branches du Gouvernement et d'autres acteurs politiques importants. Les Nations Unies doivent appuyer les prochaines élections et renforcer progressivement les capacités des autorités nationales, pour qu'elles soient à même d'assumer l'entière responsabilité de l'organisation et du déroulement des élections. Il convient également de redoubler d'efforts pour renforcer les institutions clefs en matière d'état de droit, procéder à la réforme du secteur de la sécurité, attirer les investissements, promouvoir le développement durable et faire des progrès en matière de démocratie.

La protection des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes déplacées, doit rester une priorité.

La situation humanitaire en Haïti continue de montrer des signes d'amélioration, puisque le nombre de personnes déplacées vivant dans des camps a diminué. Cependant, d'importantes difficultés subsistent sur le

plan humanitaire. Un engagement international continu et déterminé et la poursuite des efforts des autorités haïtiennes sont d'une importance capitale pour faire en sorte que tous les besoins humanitaires urgents soient satisfaits. À cet égard, nous prenons note du fait qu'en consultation avec le Gouvernement, l'ONU et les intervenants humanitaires dans le pays ont par ailleurs élaboré un plan d'action humanitaire pour 2013, axé sur l'insécurité alimentaire et le choléra.

Le rôle de la MINUSTAH dans le maintien de la sécurité et de la stabilité en général demeure crucial et les améliorations et les résultats obtenus par les parties nationales sont en partie attribuables à l'appui fourni par les forces de la Mission. Une coopération étroite entre la Police nationale haïtienne et la MINUSTAH est capitale pour relever les défis qui se posent en matière de sécurité et pour que la Police haïtienne continue de renforcer ses capacités jusqu'à être à même d'assurer pleinement la sécurité intérieure. L'assistance continue de la communauté internationale et les financements restent essentiels pour appuyer des forces de police professionnelles, fiables et responsables.

Pour terminer, je voudrais remercier le Secrétaire général d'avoir présenté un plan de consolidation conditionnel de la MINUSTAH conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2070 (2012). Ce plan devrait selon nous permettre à la MINUSTAH d'exécuter sa mission de manière plus efficace et plus économique et donc de se concentrer sur les aspects les plus essentiels que sont la stabilité, le transfert progressif des fonctions aux autorités nationales et la fourniture d'une assistance aux partenaires internationaux.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier M. Nigel Fisher de son exposé pénétrant. Je le félicite du travail qu'il accomplit en sa qualité de Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour Haïti.

Le Rwanda félicite la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) du rôle qu'elle joue pour aider les Haïtiens à reconstruire leur pays. Nous renouvelons notre appui à son action dans différents domaines, notamment le maintien de l'ordre, la promotion des droits de l'homme et le renforcement de l'état de droit.

Nous soutenons pleinement le peuple haïtien qui s'est engagé sur la voie de la reconstruction, de la démocratie et du développement. Nous sommes

convaincus que les Haïtiens peuvent surmonter les obstacles actuels grâce à la solidarité et à l'appui actif de la communauté internationale. Cependant, la réalisation de progrès sur le plan politique exige que le Gouvernement et tous les acteurs politiques en Haïti unissent leurs efforts et concluent un vaste pacte politique fondé sur un ensemble de priorités nationales, en conformité avec la Constitution du pays.

Les avancées déjà réalisées dans la reconstruction du pays risquent d'être érodées par les progrès insuffisants dans la mise en place d'institutions publiques essentielles, le Conseil électoral en particulier. La tenue d'élections libres, régulières et crédibles est indispensable pour former un gouvernement en mesure de s'attaquer aux nombreux problèmes qu'affrontent les Haïtiens et pour rétablir à terme leur confiance dans les institutions publiques. Il est donc impératif que tous les acteurs du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif fassent les compromis nécessaires pour veiller à ce qu'un accord soit trouvé afin d'établir le Conseil électoral, de renforcer la bonne gouvernance et de lancer les réformes nécessaires pour reconstruire, stabiliser davantage la situation et encourager l'investissement étranger. À cet égard, l'appui et l'assistance de la communauté internationale, de l'ONU et des institutions financières internationales restent indispensables et décisifs pour permettre au pays de répondre aux aspirations du peuple haïtien.

Nous observons que la situation en matière de sécurité demeure relativement stable et que le nombre d'enlèvements a baissé. Nous sommes néanmoins préoccupés par la hausse des cas d'homicide et les troubles civils incessants, en particulier les fréquentes manifestations antigouvernementales. En tant que pays fournissant des effectifs de police à la MINUSTAH, avec une unité de police constituée de 160 agents, nous reconnaissons l'importance de professionnaliser les forces de police haïtiennes pour pouvoir régler les problèmes en matière de sécurité. Nous appelons la communauté internationale à continuer de fournir un appui dans ce domaine.

Nous soulignons que la sécurité doit s'accompagner d'un développement socioéconomique. C'est pourquoi notre réflexion collective d'aujourd'hui sur la situation en Haïti doit tenir compte des liens réciproques entre sécurité et développement en tant qu'éléments essentiels à une paix durable. Il est donc crucial que les efforts au niveau de la sécurité se fassent parallèlement à un appui accru de la communauté

internationale au développement socioéconomique et au renforcement des capacités institutionnelles.

S'agissant de la situation humanitaire, nous restons évidemment préoccupés par la prévalence du choléra et nous saluons le plan national d'éradication de cette maladie adopté par le Gouvernement haïtien. Nous sommes également préoccupés par les lendemains du séisme et la détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire dans le pays, aggravée par la sécheresse, le cyclone Sandy et la tempête tropicale Isaac. Nous prenons acte du plan d'action humanitaire pour 2013, qui nécessite un financement estimé à 144 millions de dollars. Nous demandons à la communauté internationale de rester solidaire avec le peuple haïtien. Le Rwanda estime également inquiétante la situation des droits de l'homme en Haïti, en particulier concernant les violences sexuelles et sexistes, et nous exhortons le Gouvernement à créer des mécanismes protégeant les femmes et les enfants contre de telles violences.

Pour terminer, le récent rapport relatif à la situation actuelle sur le terrain montre que le pays a fait des progrès (S/2013/139). Cependant, un ferme engagement de la part du Gouvernement et des forces politiques haïtiennes, ainsi qu'un appui soutenu de la communauté internationale, sont nécessaires pour que ces progrès permettent à Haïti d'avancer vers une paix durable, la stabilité et le développement socioéconomique.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie de son exposé le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour Haïti, M. Nigel Fisher. Nous félicitons toute l'équipe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de sa précieuse contribution à la promotion de la stabilité et du développement en Haïti.

Plus de trois ans après le séisme destructeur qui l'a frappé, Haïti reste aux prises avec des difficultés politiques, économiques et autres considérables. Les progrès réalisés de haute lutte ces dernières années sur la scène politique ont cédé la place à des revers et des incertitudes. Le conflit persistant entre les acteurs politiques et le peu de confiance que la société place en l'état de droit suscitent de vives préoccupations.

La situation socioéconomique demeure également fragile en Haïti, avec l'insécurité alimentaire, l'épidémie de choléra et la faiblesse des systèmes de soins de santé et des secours humanitaires. Les doléances liées à la situation sociale et économique entraînent souvent des

troubles civils et une hausse de la criminalité, ce qui fait peser un lourd fardeau sur le processus de stabilisation du pays. Compte tenu de la complexité des problèmes rencontrés en Haïti, une approche globale demeure importante.

Sur le plan politique, il faut absolument organiser rapidement des élections, qui n'ont que trop tardé, pour offrir aux Haïtiens un dispositif politique crédible et diversifié. Nous accueillons avec satisfaction l'accord sur la mise en place d'un Collège transitoire du Conseil électoral. Nous regrettons cependant que cet organe n'ait toujours pas été créé. Nous encourageons tous les acteurs politiques en Haïti à redoubler d'efforts en vue de mener à bien la nomination des membres de cet organisme électoral et de tenir cette année, dans les plus brefs délais, des élections régulières et ouvertes à tous.

Le renforcement de l'état de droit et des institutions compétentes est une condition préalable essentielle à la défense et à la promotion des droits de l'homme dans le pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par les violences sexuelles dont les femmes continuent d'être victimes. Malgré la prise de conscience accrue de la gravité de ce problème, un certain nombre de femmes et de filles continuent d'être traitées injustement à cause de tels crimes. Pire encore, les très dures souffrances des victimes ne sont souvent pas signalées tandis que les auteurs de ces actes ne font pas l'objet d'une enquête appropriée et ne sont pas traduits en justice.

Il faut renforcer les mesures policières et judiciaires prises pour lutter contre les violences sexuelles. La MINUSTAH doit améliorer son programme de formation de la Police nationale en ce qui concerne les violences sexuelles et les préoccupations plus générales liées aux droits de l'homme. En outre, des campagnes d'information et de sensibilisation pourraient contribuer à mettre fin à la culture du silence et de l'impunité dans ce domaine.

Pour assurer une meilleure sécurité et jeter les bases du développement à long terme en Haïti, le renforcement des capacités de la police est une nécessité vitale. Bien que la Police nationale continue de gagner en efficacité, nous prenons acte de l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle elle n'est pas encore à même d'assurer pleinement la sécurité sur tout le territoire.

Tandis que la MINUSTAH se dirige vers une phase opérationnelle plus ciblée et davantage orientée vers l'action, il convient de noter que le plan de

consolidation de la Mission fait du renforcement des capacités de la police l'une de ses grandes priorités. En effet, l'aptitude de la Police nationale à assurer la sécurité dans le pays sera une condition préalable au retrait de la MINUSTAH d'Haïti.

Nous attachons beaucoup de prix au rôle que joue la MINUSTAH pour assister Haïti dans les domaines du relèvement, de la stabilité politique et du développement. À cet égard, nous appuyons pleinement le processus de reconfiguration et de consolidation de la Mission actuellement en cours. La communauté internationale doit poursuivre son appui et sa mobilisation en faveur d'Haïti afin que le pays puisse relever les défis auxquels il est actuellement confronté et parvenir au relèvement et à la stabilisation dans un avenir proche. La République de Corée continuera d'appuyer les efforts du Gouvernement et du peuple haïtiens.

M. Carrera Castro (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je suis ravi de prendre part au débat d'aujourd'hui. Cela m'offre l'occasion, pour la première fois depuis que j'ai pris mes fonctions de Ministre des affaires étrangères de mon pays il y a quelques semaines, de participer à un débat du Conseil, et de renouveler ainsi l'appui politique de mon gouvernement à cet organe.

En outre, la question qui nous réunit ici aujourd'hui, à savoir l'avenir de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), occupe une place de choix dans notre programme de politique étrangère. La MINUSTAH est la seule mission de maintien de la paix dans notre région – l'Amérique latine et les Caraïbes – et, en tant que pays fournisseur de contingents, nous nous sentons très proches du peuple et du Gouvernement haïtiens.

Nous remercions la Fédération de Russie d'avoir convoqué le présent débat, et nous félicitons le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Nigel Fisher, et tout le personnel de la MINUSTAH de l'important travail qu'ils accomplissent en Haïti en cette période de grands défis. Nous remercions aussi le Secrétaire général de son rapport (S/2013/139), qui guide notre débat aujourd'hui.

Le contenu dudit rapport suscite en nous des sentiments contradictoires. D'une part, il fait état de progrès graduels dans certains domaines et nous présente en annexe un plan prometteur pour la période 2013-2016. De l'autre, nous notons avec préoccupation l'incertitude qui continue de régner concernant la tenue

des élections qui auraient dues avoir lieu il y a 16 mois déjà; l'absence de consensus au sujet du dialogue sur l'unité nationale et le fait que, comme l'indique le rapport, les initiatives en matière d'état de droit n'ont pas encore apporté un changement significatif et durable. Par exemple, la Police nationale haïtienne n'est pas encore à même d'assurer pleinement la sécurité sur tout le territoire, et l'insécurité alimentaire représente une grave menace pour la stabilité sociale.

De manière plus précise, nous estimons, premièrement, que la priorité fondamentale à court terme est la tenue des élections locales, municipales et législatives. Les reporter une fois encore pourrait mettre en péril l'état de droit en Haïti. Voilà pourquoi nous nous sommes félicités de la déclaration à la presse publiée par le Conseil de sécurité le 28 janvier 2013 (SC/10901), et appelons une nouvelle fois à la tenue d'urgence d'élections crédibles, ouvertes à tous et transparentes, conformément à la Constitution. Nous relevons avec satisfaction que la branche législative a récemment désigné ses représentants au Collège transitoire du Conseil électoral permanent. Nous espérons que ce processus sera mené à terme dès que possible et, qu'une fois ce conseil confirmé, il fera preuve de l'indépendance nécessaire.

Deuxièmement, nous appuyons la conclusion d'un pacte politique, et nous sommes préoccupés par le fait que la prise de décisions clefs en la matière reste entravée par l'absence de consensus au niveau national. Au Guatemala, notre gouvernement a pu travailler en associant toutes les parties grâce à la définition de priorités communes, obtenant de différents acteurs clefs la promesse qu'ils approuveraient l'Accord pour la justice et la sécurité au Guatemala. Mon pays est prêt à faire profiter la République sœur d'Haïti de son expérience.

Troisièmement, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que pour freiner la montée de la criminalité en Haïti, en particulier les crimes que vient de mentionner la République de Corée, à savoir la violence sexuelle dont sont victimes les femmes et les enfants, il importe que le Gouvernement continue de renforcer les institutions garantes de l'état de droit et redouble d'efforts dans la lutte contre l'impunité. La mise en place d'institutions solides garantes de l'état de droit, notamment la police et l'appareil judiciaire, passe par le fait qu'elles puissent fonctionner de la façon la plus indépendante possible.

Quatrièmement, nous continuons d'être préoccupés par la situation des plus de 300 000 personnes déplacées vivant dans les camps. Nous encourageons le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, à améliorer les conditions de vie dans les camps de déplacés encore ouverts et à continuer d'avancer dans son entreprise de reconstruction.

En outre, je tiens à exprimer notre plein appui à l'initiative en faveur de l'élimination du choléra en Haïti, lancée le 11 décembre 2012 par le Secrétaire général. À cet égard, nous estimons tout à fait appropriée la nomination de Paul Farmer en tant que Conseiller spécial du Secrétaire général pour la médecine de proximité et les enseignements tirés de la situation d'Haïti. Je voudrais aussi dire combien nous sommes satisfaits de l'adoption, dernièrement, du nouveau cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016. À ce propos nous sommes préoccupés que l'appel éclair lancé l'année dernière pour répondre aux besoins humanitaires d'Haïti soit loin d'avoir atteint ses objectifs.

J'en arrive maintenant au plan de consolidation. Nous nous félicitons de la version concise que nous avons reçue et que nos autorités nationales continuent d'examiner. Nous constatons qu'on tient pour acquis le fait que la Mission se soit fixée l'année 2016 comme échéance. Certes, ce postulat est un pas dans la bonne direction, mais nous pensons qu'entre autres critères à prendre en compte dans une stratégie de sortie, il ne faut pas oublier les conditions objectives qui permettent à l'Organisation des Nations Unies de se retirer de façon responsable du pays. Les conditions fixées pour une telle stratégie doivent donc être souples et adaptées aux réalités du terrain en Haïti.

À cet égard, nous avons une observation précise à faire concernant le paragraphe 17 de l'annexe au rapport du Secrétaire général. Nous doutons quelque peu de l'utilité d'avancer des chiffres concernant le personnel en uniforme, et les incidences financières qui en découlent, sur la base de scénarios hypothétiques. Par conséquent, nous aimerions obtenir davantage d'informations sur le critère retenu pour proposer une réduction de 30 % de ce personnel en uniforme, puisque la mise en œuvre d'une telle proposition pourrait s'avérer prématurée au regard des réalités sur place. Nous soulevons ce point parce que nous estimons très important que la MINUSTAH dispose des moyens suffisants pour remplir son mandat dans les délais impartis.

De même, nous pensons qu'il faudrait corriger la séquence des décisions concernant le mandat de la

MINUSTAH, étant donné que le budget est approuvé en mai et le mandat renouvelé en octobre. La logique voudrait que ce soit le mandat qui détermine le budget et non l'inverse. Tant que le plan de consolidation demeurera au stade de l'élaboration et que nous ne connaîtrons pas avec certitude les besoins en matière de logistique électorale, nous espérons qu'il n'y aura pas de nouvelles réductions du personnel en uniforme.

Enfin, nous pensons que les avancées en Haïti dépendent de la convergence de plusieurs facteurs : des ressources suffisantes, un leadership efficace de la part de la MINUSTAH et la volonté politique d'Haïti, en tant que pays qui accueille la Mission et bénéficie de son appui. Selon nous, ce dernier facteur – la volonté politique et l'action politique du Gouvernement – est le plus important.

Si les fondements nécessaires à une telle convergence font défaut, alors la présence des Nations Unies, quelle qu'elle soit, se heurtera à des obstacles majeurs, en termes à la fois de réussite et de maintien d'un environnement sécurisé. Le Guatemala est fier d'avoir fait partie de la MINUSTAH depuis sa création, et nous resterons engagés aux côtés du peuple et du Gouvernement haïtiens aussi longtemps qu'il le faudra.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Je voudrais à mon tour remercier le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Nigel Fisher, de la présentation qu'il a faite au Conseil et de son engagement à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont nous saluons le travail important accompli.

Le Luxembourg s'associe à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

Au cours des trois années qui ont suivi le terrible séisme de janvier 2010, les Haïtiens ont entamé la longue et difficile reconstruction de leur pays avec le soutien de la communauté internationale et des Nations Unies. Des progrès importants ont pu être réalisés. Le nombre de déplacés devant vivre dans des camps a baissé de 77 %. La reconstruction matérielle a avancé, grâce aussi à l'action des compagnies de génie militaire de la MINUSTAH et aux nombreux projets à effet rapide menés par la Mission. Grâce à l'action combinée de la MINUSTAH et de la Police nationale haïtienne, marquée par un partage accru des informations et par la multiplication des opérations conjointes, la situation s'est stabilisée sur le plan de la sécurité. Au niveau

politique, un Président et un Gouvernement élus ont pu prendre leurs fonctions.

Pourtant, comme le note le rapport du Secrétaire général (S/2013/139), au cours des six derniers mois, le processus de stabilisation s'est heurté à de nombreuses difficultés. Le pays a de nouveau subi de graves dégâts suite au passage du cyclone Sandy. La situation socioéconomique est toujours marquée par une pauvreté touchant les trois quarts de la population. La situation des droits de l'homme laisse à désirer. Malgré l'action louable du Groupe de la protection de l'enfance de la MINUSTAH, nombre de violences, y compris sexuelles, ont été commises contre des enfants. Nous avons aussi noté avec préoccupation la mention, dans le rapport du Secrétaire général, du recrutement d'enfants par des bandes armées à Cité Soleil.

L'édification de l'état de droit n'avance que difficilement. À cet égard, la comparution de l'ancien Président Jean-Claude Duvalier devant la cour d'appel à Port-au-Prince, le 28 février dernier, représente un test important. Comme l'a rappelé la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M^{me} Navanethem Pillay, l'État a pour obligation de garantir qu'il n'y ait pas d'impunité pour les violations graves de droits de l'homme commises dans le passé.

Les désaccords persistants entre le pouvoir exécutif et des parlementaires de l'opposition continuent d'affecter négativement le pays. Ce blocage structurel des institutions constitue assurément l'une des causes profondes des problèmes qu'Haïti doit affronter aujourd'hui. La tenue d'élections, prévue initialement pour l'année 2012, est indispensable pour faire avancer les réformes nécessaires. Je ne peux que me faire l'écho du Secrétaire général, qui « prie instamment les autorités de n'épargner aucun effort pour instaurer, dans les meilleurs délais, un climat favorable à la tenue d'élections libres, régulières, crédibles et ouvertes à tous » (S/2013/139, par. 61). Suite à l'accord du 24 décembre 2012, il est impératif maintenant de parachever la formation du Conseil électoral provisoire pour lancer un processus électoral qui n'a que trop tardé.

Le Luxembourg reste engagé à aider Haïti à surmonter les défis liés à la situation humanitaire et à la reconstruction du pays. Les engagements que nous avons pris en 2010 seront tenus, et nous encourageons la communauté internationale à rester pleinement mobilisée. En effet, la sécurité alimentaire se dégrade. Un nombre important d'enfants de moins de 5 ans continuent de souffrir de malnutrition. Le fléau du

choléra continue de faire des ravages et requiert une action décisive à l'approche de la saison des pluies. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative lancée le 11 décembre 2012 par le Secrétaire général en faveur de l'élimination du choléra. Il est de la responsabilité morale de la communauté internationale d'aider les populations affectées.

Pour terminer, je voudrais apporter le soutien du Luxembourg au plan de consolidation adaptable pour la stabilisation d'Haïti, qui prévoit de concentrer les efforts de la MINUSTAH sur un nombre limité de tâches essentielles réalisables dans un délai raisonnable, et ce dans quatre domaines : la formation de la police, le renforcement des capacités électorales, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que la gouvernance.

Nous souhaitons cependant souligner, comme il est indiqué dans le plan, que les objectifs du plan ne pourront être atteints sans un engagement encore plus déterminé des responsables haïtiens à œuvrer pour le bien du pays, ni sans un partenariat à long terme entre la communauté internationale et Haïti. Nous nous félicitons à cet égard du cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016 élaboré par les Nations Unies et le Gouvernement haïtien, et nous espérons qu'il pourra se traduire bientôt en avancées concrètes.

M. Bouchaara (Maroc) : Je tiens à mon tour, tout d'abord, à remercier le Représentant spécial par intérim, M. Fisher, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général. Je lui exprime également notre soutien pour le succès de sa mission. Je salue la présence au présent débat de M. Fernando Carrera Castro, Ministre guatémaltèque des affaires étrangères.

Comme nous avons pu le constater lors de ces derniers mois, la République d'Haïti demeure vulnérable, notamment aux aléas climatiques. Alors même que le pays continue de lutter contre les effets dévastateurs du séisme de 2010, il a souffert du passage du cyclone Sandy et de la tempête tropicale Isaac, qui ont affecté plus de 2 millions de personnes. Par ailleurs, il est clairement perceptible, trois années après le séisme de 2010, que le soutien humanitaire de la communauté internationale en Haïti a tendance à se réduire, et ce, malgré le fait que le processus de stabilisation n'est pas encore achevé. Ce débat semestriel du Conseil, dédié à l'évolution de la situation en Haïti, doit nous permettre d'attirer l'attention sur les différents plans et stratégies en cours qui ne bénéficient pas toujours d'un appui financier suffisant de la communauté internationale.

Nous devons faire en sorte que les acquis obtenus ces dernières années soient pérennisés.

Au niveau politique, le Maroc a eu l'occasion de saluer les nombreuses avancées positives qui contribuent au parachèvement des réformes institutionnelles nécessaires au renforcement de l'état de droit en Haïti. Parallèlement, comme l'indique le Secrétaire général, les complications liées à l'établissement du Collège transitoire du Conseil électoral permanent continuent de repousser la date des élections législatives partielles et municipales – étapes qui demeurent cruciales.

Sur le plan de la sécurité, la situation demeure stable malgré une augmentation des manifestations et quelques troubles civils. Compte tenu du plan de consolidation et de la baisse graduelle des effectifs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), il faudra continuer à mettre l'accent en parallèle sur le renforcement des services de police. Dans ce sens, nous saluons la montée en efficacité de la Police nationale haïtienne, qui continue le renforcement de ses capacités avec le soutien de la MINUSTAH. Par ailleurs, le rythme des recrutements pourrait être sensiblement accéléré pour atteindre les objectifs du Plan de développement 2012-2016, soit un effectif de 15 000 policiers.

Concernant la situation humanitaire et malgré le fait que le nombre de personnes vivant dans les camps continue de baisser, en partie grâce aux programmes lancés par le Gouvernement avec le soutien de l'ONU, le rapport du Secrétaire général note avec inquiétude une dégradation de la situation humanitaire dans le pays. En effet, avec le retrait de plus de la moitié des organisations non gouvernementales qui étaient présentes en 2010, et le départ de nombreux partenaires suite à la baisse des financements disponibles, la prestation de services de base dans les camps a fortement diminué. À cela vient s'ajouter le risque d'une crise alimentaire qui n'est pas à exclure, d'autant plus que le dernier cyclone, Sandy, a eu des effets considérables sur les terres agricoles du pays. La lutte contre le risque d'insécurité alimentaire est d'ailleurs l'un des éléments fondamentaux du plan d'action humanitaire pour 2013, dont les fonds requis s'élèvent à 144 millions de dollars.

Un autre élément clef de ce plan est la lutte contre le choléra et l'amélioration des conditions sanitaires. Malgré une baisse du nombre de personnes contaminées, les risques d'une recrudescence sont réels, car le retrait de nombreux organismes humanitaires et

le manque de moyens financiers empêchent le maintien des infrastructures existantes.

Afin d'optimiser la présence de la MINUSTAH en fonction des besoins du pays, tout en gardant à l'esprit la phase transitoire dans laquelle se trouve cette Mission, il convient d'élaborer un plan de consolidation de la Mission en vue de son retrait. Nous remercions le Secrétariat pour l'annexe du rapport, qui présente de manière claire une version concise et stratégique de ce plan, lequel aborde d'une manière holistique les principales difficultés qui restent à relever.

Je voudrais revenir sur l'un des aspects essentiels qui conditionneront le calendrier de retrait de la MINUSTAH, à savoir la capacité de la Police nationale haïtienne d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire. Le fait que les différentes opérations menées afin de répondre à la récente résurgence de la criminalité organisée aient été dirigées par la Police nationale, avec le soutien de la police et de la composante militaire de la Mission, est à ce titre encourageant. Nous appelons la MINUSTAH à poursuivre son soutien, afin que la Police nationale haïtienne puisse atteindre les objectifs du plan de développement. Nous saluons également le soutien de la MINUSTAH dans cet autre domaine essentiel de la sécurité qu'est le renforcement des capacités dans le secteur de la justice et du système pénitentiaire.

Le Maroc a toujours été aux côtés d'Haïti et du peuple haïtien. Le Maroc demeurera engagé à l'assister pour le renforcement de ses capacités et la construction d'un avenir que nous souhaitons prospère. Plus de trois ans après le terrible séisme qui a frappé Haïti, il faut apprécier les efforts entrepris par les autorités haïtiennes dans divers domaines indispensables pour la reconstruction et la stabilisation du pays. L'appui et l'aide de la communauté internationale et de l'ONU demeurent indispensables pour permettre à Haïti de revenir à la normalité et de répondre aux attentes de sa population.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Fisher, de son exposé.

La situation de la sécurité en Haïti est demeurée stable ces derniers temps. Le processus de développement et de reconstruction a progressé. La Chine félicite le Gouvernement haïtien de l'organisation réussie d'une réunion intersessions de la Communauté des Caraïbes en février. Dans le même temps, Haïti se heurte à des difficultés politiques, économiques et humanitaires

et a encore beaucoup à faire pour retrouver la voie du développement. À cette fin, Haïti a besoin de l'appui de la communauté internationale.

Nous espérons que le Gouvernement haïtien et la communauté internationale, ainsi que les partis politiques haïtiens, mettront en œuvre le processus démocratique par le biais de la réconciliation, afin de garantir le bon déroulement d'élections libres, justes et crédibles en 2014 et de consolider les progrès réalisés jusqu'ici par ce pays.

L'ouragan Sandy a ravagé Haïti, mais le pays se heurte également à des difficultés pour améliorer les conditions de vie de sa population, créer des emplois et promouvoir le développement durable. Nous appelons la communauté internationale à accorder une attention particulière aux efforts de reconstruction déployés en Haïti, à respecter ses engagements en matière d'aide et à améliorer l'efficacité de l'assistance afin de contribuer de manière constructive à la reconstruction et au développement du pays.

La Chine appuie l'initiative du Secrétaire général en faveur de l'élimination du choléra en Haïti. Nous saluons les efforts et les contributions de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour la paix et la stabilité dans le pays. Nous prenons note du plan de consolidation de la MINUSTAH pour la période 2013-2016, présenté par le Secrétaire général, et nous espérons que la MINUSTAH continuera de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité en aidant Haïti à avancer dans le processus politique, en assurant le maintien de la sécurité et de la stabilité dans le pays, et en renforçant l'état de droit et la stabilité institutionnelle.

Concernant le retrait de la Mission, nous avons besoin d'entendre les points de vue des diverses parties prenantes afin de guider au mieux ce processus.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Fisher, de son exposé.

Au cours de notre dernier débat au Conseil de sécurité sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), en octobre 2012 (voir S/PV.6842), j'avais montré un optimisme prudent face aux progrès réalisés en Haïti et avais souligné l'importante contribution de la MINUSTAH à ces progrès. J'avais aussi tempéré ces propos en m'inquiétant de voir l'inertie politique freiner la prise de décisions nécessaires au développement du pays.

Nous observons que, depuis lors, plusieurs mesures importantes ont été prises. La composante en tenue de la MINUSTAH a notamment été réduite sans aucun impact négatif sur la sécurité et la stabilité du pays, et le plan de consolidation de la MINUSTAH a axé les activités de la Mission sur un certain nombre d'objectifs fondamentaux. L'objectif final du plan de consolidation est qu'Haïti ait la capacité suffisante de relever lui-même ses défis. Si le Gouvernement haïtien prend les mesures concrètes qui s'imposent, nous estimons que cet objectif est réalisable.

Malgré ces progrès, il y a deux domaines importants dans lesquels nous devons absolument voir des progrès de toute urgence. Le premier est la situation politique. La fragilité politique est la source la plus probable d'instabilité en Haïti. Les efforts visant à soutenir le processus politique doivent rester une priorité. La mise en place d'un conseil électoral permanent sera une étape cruciale pour garantir la stabilité future. Elle doit se faire rapidement afin que les élections sénatoriales et locales, qui n'ont que trop tardé, puissent avoir lieu. Il est essentiel que le Conseil électoral permanent soit en mesure d'agir de manière indépendante et qu'il dispose des fonds nécessaires pour ce faire.

Le deuxième sujet de préoccupation est la sécurité, et en particulier les capacités et les moyens de la Police nationale. Nous continuons de croire que le renforcement des capacités de la Police nationale haïtienne, tant opérationnelles qu'institutionnelles, doit constituer la priorité absolue de la MINUSTAH. Par conséquent, nous sommes inquiets de voir que le recrutement dans la Police nationale haïtienne est inférieur aux niveaux requis pour atteindre l'objectif de 15 000 officiers de police à l'échéance de 2016. Nous aimerions comprendre pourquoi. Est-ce par manque de volontaires? Est-ce parce que le système de formation doit être amélioré, ou bien parce que la MINUSTAH n'accorde pas une priorité suffisante à cette tâche? Si le recrutement et la formation se poursuivent au rythme actuel, où en serons-nous en 2016 par rapport à l'objectif fixé? Quel rythme de recrutement annuel est désormais nécessaire pour atteindre l'objectif, et est-il réaliste et réalisable?

Nous demandons instamment à la MINUSTAH de consacrer ses ressources à cet effort afin d'étayer le plan de développement de la Police nationale haïtienne récemment adopté. La Police nationale haïtienne doit également répondre aux normes appropriées en matière

de droits de l'homme si elle veut gagner la confiance des Haïtiens. Un contrôle efficace, la transparence et la tolérance zéro à l'égard de la corruption sont autant d'éléments indispensables. La Police nationale doit pouvoir compter sur l'appui de tous les partis politiques.

Le renforcement des capacités dans le secteur de la justice, aux niveaux institutionnel et régional, est également nécessaire pour compléter le développement de la police. Nous demandons aux pouvoirs publics de se conformer à leurs obligations et devoirs constitutionnels, notamment en faisant en sorte que la justice fonctionne de manière efficace et transparente, sans impunité, et en améliorant la gestion de l'administration pénitentiaire.

En conclusion, la MINUSTAH continue d'enregistrer des résultats encourageants, toutefois nous venons de mettre en lumière deux sujets de préoccupation – la politique et le recrutement de la police – sur lesquels il faut absolument se pencher. J'aimerais connaître les vues du Représentant spécial par intérim du Secrétaire général sur ces questions.

M. Araud (France) : Je remercie le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Fisher, pour son intervention. Je m'associe aux déclarations que feront le représentant de l'Union européenne et le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis.

Je partage les doutes qui viennent d'être exprimés par mon collègue britannique sur le sujet des élections et celui de la police. En effet, lors de notre dernier débat en octobre (voir S/PV.6842), j'avais fait état de progrès sur le plan politique et institutionnel. Mais malheureusement aujourd'hui, le rapport du Secrétaire général (S/2013/139) nous rappelle que les espoirs que nous avons formés ne se sont pas tous concrétisés. Je voudrais en particulier rappeler les termes de la déclaration à la presse qui a été publiée par le Conseil le 28 janvier (voir SC/10901). Les élections locales et législatives partielles ont été trop longtemps reportées. Il est essentiel qu'elles puissent se tenir cette année et qu'elles soient libres, inclusives et crédibles. Nous appelons toutes les parties concernées à nommer sans tarder tous les membres du Collège transitoire du Conseil électoral permanent.

Nous sommes également troublés par d'autres informations contenues dans le rapport sur la multiplication des nominations contestées, sur des déclarations récentes visant la liberté de la presse et, plus généralement, sur les déficiences systémiques en matière de défense des droits de l'homme. Nous

notons aussi les prévisions économiques et fiscales relativement décevantes qui, couplées aux difficultés liées aux aléas climatiques, qui ont été cités par plusieurs de mes collègues, expliquent peut-être aussi la multiplication préoccupante des manifestations à caractère économique et social.

Certes, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a offert à Haïti 10 ans de calme relatif, sans violence politique. Mais ce calme, dû en grande partie à la présence dissuasive de la Force, ne traduit pas de réels progrès sur le fond permettant à la Police nationale haïtienne d'assurer seule la sécurité et la stabilité, pour reprendre les questions soulevées par mon collègue britannique. Nous soutenons certes les orientations présentées par les autorités haïtiennes pour la période 2012-2016, y compris l'objectif de passer de 10 000 à 15 000 policiers, mais des raisons de douter du caractère réaliste de cet objectif existent. La MINUSTAH doit rester engagée dans cet effort collectif.

Enfin, nous appuyons l'engagement des Nations Unies et les efforts personnels du Secrétaire général pour aider Haïti à éradiquer le choléra. Nous considérons qu'il ne s'agit pas d'un objectif inatteignable et nous pensons même qu'il peut l'être à court terme, par des mesures ciblées sur lesquelles nous travaillons actuellement avec les autorités haïtiennes.

La MINUSTAH doit continuer à s'adapter à l'évolution de la situation, en volume et en nature, de façon à remplir son double objectif : contribuer au maintien du calme, d'un côté, mais aussi de l'autre, contribuer à l'appropriation nationale haïtienne au travers du renforcement de l'état de droit et de ses instruments majeurs que sont la police et la justice.

Nous devons évidemment écarter un départ précipité de la Mission, mais le maintien indéfini d'une opération de maintien de la paix de cette envergure n'est pas une option. Le départ de la MINUSTAH ne doit pas être un tabou, mais sa perspective doit être un catalyseur. Nous devons définir et créer les conditions de son succès. Nous devons réfléchir à une date de retrait, au résultat final recherché et à la présence des Nations Unies après le retrait de la MINUSTAH.

Nous saluons le plan de consolidation dans ce contexte, qui est contenu dans le rapport du Secrétaire général. Il redonne à cette mission un horizon temporel crédible, car nous devons aux Haïtiens de la clarté dans ce que nous pouvons réaliser dans des délais

raisonnables. Nous souscrivons aux quatre objectifs prioritaires identifiés et à une approche fondée sur des critères de mesure permettant de calibrer l'évolution de la Mission.

Je voudrais terminer en saluant les agents de la MINUSTAH pour leur dévouement et le Représentant spécial par intérim pour son action énergique en cette période de transition au sein de la Mission.

M^{me} King (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat. Je remercie également le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Fisher, de son exposé sur la situation en Haïti. Je tiens à exprimer la profonde reconnaissance de l'Australie à l'égard de tout le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui travaille dur pour consolider la stabilité en Haïti. Nous saluons les efforts déployés aux fins du relèvement et de la stabilisation en Haïti ces dernières années, en particulier compte tenu du grand nombre de problèmes complexes qu'il a fallu affronter et des incidences des catastrophes naturelles telles que l'ouragan Sandy et la tempête tropicale Isaac.

Pour relever les défis complexes qui se profilent, il est vital qu'Haïti développe, avec l'appui continu de la communauté internationale, un système de gouvernance efficace apte à renforcer les capacités du pays, ce qui permettra de répondre aux besoins de la population. Dans ce contexte, nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général et d'autres acteurs face à l'impasse politique qui perdure en Haïti, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un conseil électoral provisoire. La stagnation érode la confiance dans le système politique, et elle pourrait compromettre les perspectives de progrès futurs dans le domaine du développement et menacer les avancées précieuses réalisées à ce jour. Il est crucial d'organiser des élections crédibles, libres et régulières en 2013 pour favoriser le relèvement, la reconstruction et le développement d'Haïti. Nous appelons instamment au règlement de la question de la nomination des membres du conseil électoral provisoire afin que des élections législatives, municipales et locales partielles puissent avoir lieu et qu'un conseil électoral permanent soit par la suite mis en place.

Nous reconnaissons qu'il existe un lien étroit entre stabilité politique et développement économique, et nous nous félicitons que le Premier Ministre, M. Lamothe, ait déclaré qu'Haïti est ouvert aux affaires.

Nous rappelons toutefois que la stabilité politique renforcera cette perspective.

L'appui que fournit la MINUSTAH en vue de la tenue des élections doit se poursuivre, notamment l'appui technique au personnel du conseil électoral. Cependant, il incombe aux dirigeants haïtiens de sortir de l'impasse politique, ce qui suppose de mettre en place de nouveaux modèles pour rechercher le consensus politique sur les questions clefs.

Tout en nous félicitant que globalement les conditions de sécurité soient demeurées stables, l'augmentation sensible du nombre de crimes graves au deuxième semestre de l'année dernière nous préoccupe. Les efforts à l'appui de la protection des groupes vulnérables en Haïti demeurent donc un aspect important de l'activité de la MINUSTAH. Comme l'ont mentionné d'autres orateurs, la violence sexuelle et sexiste, en particulier, continue d'avoir des effets dévastateurs sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants dans les quartiers défavorisés, les camps de déplacés et les zones reculées. Il importe de doter la Police nationale haïtienne et le système judiciaire des moyens d'enquêter sur les actes de violence sexuelle et sexiste et d'ouvrir des poursuites.

Plus généralement, mettre en place un système judiciaire fonctionnel est une nécessité vitale pour garantir l'application du principe de responsabilité, veiller au respect des droits de l'homme et garantir l'accès à la justice, et pour que les citoyens aient confiance dans les institutions de l'État. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général d'élaborer un plan national de développement du système judiciaire pour renforcer l'état de droit et les capacités judiciaires.

Même si le nombre de cas de choléra a chuté, nous demeurons préoccupés par cette épidémie et par le fait que le taux de mortalité dû au choléra augmente. Face aux dévastations causées par l'ouragan Sandy, l'Australie a contribué volontiers au programme de la Communauté des Caraïbes pour la fourniture d'eau potable, de services d'assainissement et autres aux Haïtiens exposés au choléra. Nous appuyons vigoureusement l'initiative du Secrétaire général en faveur de l'élimination du choléra en Haïti et saluons le dynamisme de son conseiller spécial, le docteur Paul Farmer.

Nous accueillons avec satisfaction les efforts actuellement déployés pour élaborer un plan de réorganisation et de consolidation adaptable de la

MINUSTAH, de même que le fait qu'il ait été inclus en annexe au rapport du Secrétaire général (S/2013/139). La définition d'un petit nombre de tâches essentielles permettra à la Mission de poursuivre ses travaux, en partenariat avec les autorités haïtiennes, dans les domaines dans lesquels elle peut avoir l'effet le plus bénéfique. Selon nous, les quatre domaines d'action définis permettent de consolider utilement les efforts de la MINUSTAH. Un aspect important de la mise en place du plan consistera à définir et à examiner les outils de mesure appropriés pour jauger les progrès en fonction d'indicateurs clefs, en particulier alors que nous poursuivons l'examen du mandat et des effectifs de la MINUSTAH.

Les activités de police sont particulièrement importantes, comme c'est souvent le cas avec les missions de stabilisation. En l'occurrence l'enjeu est de renforcer les capacités de la Police nationale afin qu'elle assume progressivement la pleine responsabilité de la sécurité dans tout le pays. Nous saluons les efforts communs que déploient la communauté internationale et la MINUSTAH pour aider la Police nationale haïtienne à atteindre les indicateurs fondamentaux énoncés dans son plan de développement quinquennal.

Transformer durablement et véritablement un pays, comme s'y attèle Haïti, est une entreprise qui prend du temps. Le renforcement des institutions et l'instauration de la bonne gouvernance en vue de garantir la sécurité, la justice et l'emploi et de rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de la violence est un effort de longue haleine. Le défi que doit relever la communauté internationale consiste donc à maintenir sa collaboration avec Haïti. La récente adoption de la version finale du cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016 élaboré par les organismes des Nations Unies et le Gouvernement haïtien est une avancée bienvenue en vue de la poursuite de ce partenariat. Nous nous félicitons que le cadre soit conforme au plan stratégique de développement d'Haïti, et nous encourageons la MINUSTAH, le système des Nations Unies, le Gouvernement haïtien et les autres partenaires internationaux d'Haïti à continuer de coopérer étroitement pour garantir la cohérence des objectifs et des efforts.

M. Salifou (Togo) : Je voudrais, à l'instar des autres délégations, remercier M. Nigel Fisher pour sa présentation du rapport semestriel relatif à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2013/139). Je le félicite par la même

occasion pour sa nomination en vue d'assumer l'intérim de la Mission et l'assure du plein soutien de mon pays dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

Mon propos se focalisera sur les situations sécuritaire, politique et humanitaire.

Le secteur de la sécurité est l'une des réussites de la coopération entre le Gouvernement haïtien et la MINUSTAH. Le rapport du Secrétaire général indique que la situation sécuritaire est restée stable en dépit de la recrudescence des troubles civils et d'une montée de la grande criminalité. Mon pays se félicite de cette stabilité et exhorte les autorités haïtiennes à poursuivre le processus de renforcement de la capacité opérationnelle et de modernisation de la Police nationale et à lutter efficacement contre les bandes armées, principales sources d'insécurité dans le pays.

Nous saluons donc l'adoption par le Conseil supérieur de la Police nationale du Plan de développement 2012-2016 de la Police nationale, qui définit sa vision stratégique, ses objectifs et moyens de mise en œuvre. Nous invitons les partenaires d'Haïti à continuer à l'accompagner afin que le déficit de financement du Plan soit comblé pour permettre la réalisation de tous les objectifs y inscrits. Nous appelons aussi les autorités compétentes à conduire les actions de prévention et de répression de la criminalité dans le strict respect de l'état de droit. Nous les encourageons, à cet effet, à poursuivre la modernisation du cadre juridique et institutionnel du secteur de la sécurité ainsi que du secteur judiciaire et pénitentiaire. Nous restons toutefois préoccupés par les violences sexuelles et sexistes relevées par le rapport, en particulier à l'encontre des enfants, et saluons les actions entreprises par la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne visant à sensibiliser les potentielles victimes aux recours dont elles disposent.

Concernant la situation politique, le Togo se félicite des progrès réalisés par Haïti dans la stabilisation et l'édification de l'état de droit, même si la dynamique positive, impulsée l'année dernière par la classe politique haïtienne, aurait pu faire espérer une avancée beaucoup plus significative. En effet, l'approbation par le Parlement en mai 2012 de la nomination de M. Lamothe au poste de Premier Ministre, acte qui mettait fin à des mois de crises politiques et auquel se sont ajoutées la publication des amendements constitutionnels en attente de promulgation depuis juin 2011 et la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, devraient paver la voie vers une sortie de crise. Tous ces événements ont semblé surmonter les clivages partisans de la classe

politique haïtienne et marquer l'engagement collectif à organiser rapidement des élections qui auraient permis notamment de jauger réellement du progrès de la démocratie haïtienne.

Malheureusement, cette dynamique a été freinée par les difficultés de la classe politique à s'entendre sur la composition et la désignation de l'institution chargée d'organiser ces élections. À cet égard, nous saluons le travail accompli par la plateforme « Religions pour la paix », dont les interventions ont permis d'aboutir à la signature, le 24 décembre 2012, entre les représentants du pouvoir exécutif et du Parlement, de l'accord sur les modalités de mise en place du Collège transitoire du Conseil électoral. Nous accueillons avec satisfaction les informations faisant état de la désignation prochaine des membres des trois pouvoirs de l'État devant siéger au sein de cet organe, ce qui est une étape importante vers la tenue des élections en Haïti.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par les Présidents de la République et de l'Assemblée nationale, le 14 janvier dernier, lors de l'ouverture de la première session ordinaire de l'année législative, d'organiser des élections législatives partielles, municipales et locales libres au cours de cette année et de voir le pays prendre en charge plus de la moitié du budget électoral. À cet égard, nous exhortons tous les acteurs politiques haïtiens à travailler dans une logique consensuelle afin que ces élections se préparent et se déroulent de façon inclusive et transparente. Par ailleurs, le Togo invite les autorités haïtiennes à poursuivre les nécessaires réformes devant conduire à restaurer le cadre juridique de l'État, à créer et à consolider les institutions publiques et à améliorer le sort de la population.

La situation humanitaire en Haïti demeure aussi une grave source de préoccupation pour mon pays. En effet, avec le retrait progressif des organismes humanitaires, les conditions de vie dans les camps, où séjournent toujours un nombre élevé de personnes déplacées internes, continuent de se dégrader. Le rapport du Secrétaire général note d'ailleurs une baisse significative de la prestation des services de base due à la diminution des fonds disponibles, et le Togo craint un retour de l'épidémie de choléra dont la recrudescence est déjà annoncée. Mon pays invite donc la communauté internationale à aider davantage les autorités haïtiennes à investir dans la fourniture d'eau potable et dans les infrastructures d'assainissement afin de contrer le retour de l'épidémie. Mon pays estime que, faute d'une responsabilité juridique clairement établie à sa charge,

l'ONU devrait continuer à assumer sa responsabilité morale pour aider les autorités haïtiennes à éradiquer cette maladie, dont l'origine est connue.

Je voudrais terminer en appelant toute la classe politique et la population haïtiennes à prendre la mesure des défis et obstacles importants qui se dressent sur leur chemin pour améliorer la gouvernance de leur pays, stimuler la croissance et réduire la pauvreté afin de proscrire les luttes politiques stériles qui entravent la marche de leur pays vers le progrès. Mon pays estime que la communauté internationale doit continuer de se tenir aux côtés d'Haïti, mais qu'il appartient aux Haïtiens eux-mêmes de s'approprier les défis qui sont les leurs et d'y apporter les solutions les plus appropriées. Mais pour cela, il faut que ces institutions politiques, ainsi que les structures garantes de l'état de droit soient renforcées et que les processus électoraux se déroulent de manière libre, transparente, pacifique, crédible et légitime afin de contribuer à la consolidation de la démocratie dans le pays.

Enfin, mon pays espère que le plan de restructuration et de réorganisation des activités de la MINUSTAH et son désengagement progressif d'Haïti, plutôt que d'affaiblir l'appui apporté au pays, contribueront à recentrer ses efforts sur les activités d'intérêts prioritaires pour le pays.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Nigel Fisher, pour son exposé sur la situation en Haïti. Dans l'ensemble, en dépit des épreuves traversées récemment par le pays, son gouvernement et son peuple, aidés activement par la communauté internationale, ont réussi à stabiliser graduellement la situation.

Malheureusement, le processus politique en Haïti reste incertain. La rhétorique politique est montée d'un cran ces derniers temps, ce qui n'a certainement pas aidé à éliminer les différends entre le pouvoir exécutif et le Parlement. La tenue d'élections législatives et municipales partielles pourrait favoriser l'instauration de la stabilité et de la démocratie. Nous espérons que le Gouvernement poursuivra le processus de dialogue national et organisera des élections cette année. L'ONU doit dûment appuyer le processus électoral en Haïti. Toutes les forces politiques du pays doivent faire preuve

de calme et de retenue et régler leurs différends par le biais des seuls mécanismes juridiques.

Nous avons appris avec préoccupation que les niveaux de criminalité dans le pays sont élevés. Il est clair que la stabilisation sera impossible tant que la violence n'aura pas cessé et que les droits de tous les citoyens ne seront pas protégés, et tant que l'on ne luttera pas effectivement contre la criminalité organisée et la corruption.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) joue, à n'en pas douter, un rôle directeur dans tous ces domaines, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2013/139). Les forces de maintien de la paix ont beaucoup à faire pour aider le Gouvernement de manière énergique et vigoureuse. À l'avenir, il faudra continuer à assister Haïti, tant pour ce qui est du renforcement de l'état de droit que du maintien de l'ordre afin qu'à terme, seules les forces nationales puissent assurer la sécurité.

La situation socioéconomique et humanitaire reste déplorable. C'est pourquoi les fonds et programmes des Nations Unies doivent jouer un rôle actif dans la reconstruction du pays, les activités de consolidation de la paix et la coordination entre les bailleurs de fonds.

Il est alarmant de constater qu'en dépit d'une importante assistance internationale, l'épidémie de choléra n'a pas encore été éradiquée. Si les cas sont en diminution, ils n'en sont pas moins nombreux. À cet égard, nous saluons les initiatives concrètes actives et durables prises par le Secrétaire général pour lutter contre cette maladie.

S'agissant du plan de consolidation de la Mission, nous croyons que les critères de base des ajustements à apporter à son mandat et à sa configuration doivent continuer à tenir compte des conditions de sécurité sur le terrain. Ceci est en rapport direct avec le niveau de préparation de la police nationale. D'une manière générale, nous appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à focaliser le mandat de la Mission sur un certain nombre d'objectifs qui pourraient être atteints en quatre ou cinq ans. Nous devons reconnaître cependant que les objectifs annoncés et les indicateurs d'évaluation sont ambitieux et doivent être examinés de nouveau par les membres du Conseil.

Nous convenons que les mécanismes politiques internes en Haïti sont aujourd'hui de la plus haute importance. À l'heure actuelle, en l'absence de tels mécanismes, la sécurité, la stabilité et le développement

durable sont irréalisables, et donc aucun changement ne peut être apporté à la configuration de la Mission. La situation actuelle montre que le Gouvernement haïtien et la communauté internationale – l'ONU en particulier – sont confrontés à une série de difficultés complexes qui entravent le règlement des questions cruciales de la consolidation de la paix, comme par exemple la conclusion d'un accord national et la consolidation de la société, y compris sur le plan humanitaire et économique. Le Gouvernement haïtien doit jouer un rôle de premier plan. C'est à lui qu'incombe la responsabilité de l'utilisation efficace de l'aide internationale, et il doit jouer un rôle actif dans la coordination de cette aide.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Gaspard (Haïti) : Je voudrais tout d'abord de féliciter le Président du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat. Je voudrais aussi saluer le rapport du Secrétaire général (S/2013/139) et féliciter son Représentant spécial par intérim pour son exposé. Je voudrais enfin remercier les différents intervenants de leurs commentaires constructifs.

Le débat organisé aujourd'hui au Conseil de sécurité, cinq mois après le vote de sa résolution 2070 (2012), nous permet de voir les progrès réalisés en Haïti et les principaux défis qui nous attendent. Dans cet ordre d'idées, il est important de faire un bref rappel des grands axes stratégiques et des objectifs prioritaires de l'action gouvernementale.

Tout d'abord, sur le plan humanitaire, il s'agissait pour les autorités haïtiennes de faire face aux problèmes d'urgence, notamment la situation des sans-abri depuis le tremblement de terre. Il s'agissait aussi de lancer les grands chantiers de la reconstruction du pays, fondés sur les six grandes priorités, à savoir l'éducation, l'emploi, l'état de droit, l'environnement, l'énergie et l'enfant, et dont l'objectif est de lancer le pays de manière durable et irréversible sur la voie du développement.

À ce jour, il est indéniable qu'Haïti a enregistré d'importants progrès. Sur le plan humanitaire, comme le rapport l'a mentionné, entre 2010 et début 2013, grâce aux mesures adoptées par le Gouvernement, avec le soutien des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires, 1 178 000 déplacés ont été relogés, soit une réduction globale de 77 % des sans-abri par rapport aux chiffres initiaux.

Dans la lutte contre le choléra, en dépit d'une résurgence dans certaines régions du pays, les résultats des efforts multisectoriels sont encourageants. En effet, la létalité a diminué, passant de 5,3 % en 2010 à 1,2 % à la fin de l'année 2012. L'incidence qui était de 43 pour 1 000 en 2011 est à 6 pour 1 000 en 2012. L'initiative du Secrétaire général de créer un fonds de lutte contre le choléra en Haïti et la nomination du docteur Paul Farmer viennent à point nommé.

Sur un plan plus global, les mesures définies et appliquées dans de nombreux domaines commencent à porter leurs fruits. Dans le domaine de l'éducation, le Gouvernement a inscrit plus d'un million d'enfants à travers son programme de scolarisation universelle, avec l'aide des programmes de transfert de fonds et s'assure ainsi que les mères reçoivent des allocations en espèces, en guise de motivation pour continuer à garder leurs enfants à l'école et en dehors du milieu du travail.

Sur le plan économique, les mesures prises ont permis de stabiliser la situation macroéconomique, d'attirer les investisseurs étrangers et de lutter contre le chômage. Il en résulte la création de milliers d'emplois et des perspectives socioéconomiques beaucoup plus reluisantes. Ainsi, le Parc industriel de Caracol, dans le nord du pays, l'un des plus grands parcs industriels de la Caraïbe, a été inauguré, et peut générer dans un premier temps 20 000 emplois directs et jusqu'à 60 000 emplois indirects. De plus, il convient aussi de souligner que le Gouvernement a considérablement augmenté les dépenses publiques pour reconstruire des routes, des aéroports, des bâtiments publics et des projets de logements, créant ainsi des emplois immédiats.

Dans le domaine de l'état de droit, sachant que l'indépendance du pouvoir judiciaire est un préalable à l'instauration de la culture de l'état de droit, le Gouvernement Martelly-Lamothe a mis sur pied le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et pourvu les postes vacants à la Cour de cassation, la plus haute juridiction du pays. D'autres mesures prises concernent la formation du personnel judiciaire, l'augmentation des centres pénitentiaires, la lutte contre la détention préventive prolongée et l'augmentation des tribunaux de paix. Toutes ces initiatives visent à protéger et à garantir le respect des droits de l'homme.

Dans le domaine de la réforme de l'État, le Gouvernement a entrepris de réformer l'administration publique à travers le programme-cadre de réforme de l'État, qui a été lancé en octobre dernier et qui s'étendra sur cinq ans, de 2012 à 2017. Ce programme a été mis

sur pied suite au constat du manque d'efficacité de l'administration publique dans sa mission de service public. Il vise à moderniser l'administration publique et la rendre plus apte à desservir la population.

En matière de lutte contre la corruption, le Gouvernement a renforcé les dispositifs déjà existants en les dotant de moyens nécessaires. Ainsi, grâce aux efforts de l'Unité de lutte contre la corruption, près de 200 fonctionnaires de l'État impliqués dans le détournement des fonds destinés au programme de scolarisation universelle ont été arrêtés et traduits devant la justice.

Sur le plan politique, ma délégation prend acte des préoccupations exprimées à propos du retard enregistré dans l'exécution du calendrier électoral lié à l'organisation des élections législatives partielles, municipales et locales. Elle réaffirme la volonté manifeste du Gouvernement de travailler à la tenue de ces joutes, au plus vite, dans les meilleures conditions d'honnêteté et de transparence, et dans le strict respect des normes démocratiques.

À ce propos, le Gouvernement salue avec ferveur la désignation récente des trois représentants du Parlement au Conseil électoral permanent chargé d'organiser ces élections, afin de compléter le tiers du Sénat et de mettre en place les pouvoirs locaux, des maillons importants dans le renforcement de la gouvernance démocratique que le Président de la République et le Premier Ministre appellent de leurs vœux.

Sur le plan de la sécurité, dans l'ensemble, la situation s'est considérablement améliorée, grâce aux efforts de la Police nationale haïtienne, appuyée par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Selon certaines études, en 2012, Haïti a enregistré huit homicides pour 100 000 habitants, taux nettement inférieur à celui des autres pays de la région, qui est de 25 pour 100 000 habitants. Le climat est donc satisfaisant sur le plan de la sécurité.

À ce compte, le succès éclatant du vingt-et-unième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, tenu en février dernier à Port-au-Prince, constitue un motif de satisfaction pour les autorités haïtiennes. Tous ces faits nous montrent donc qu'il existe un grand décalage entre la perception et la réalité. Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en vue de maximiser la sécurité dans le pays.

Ainsi, le Plan de développement de la Police nationale haïtienne pour la période 2012-2016 prévoit une

augmentation progressive de 10 000 à 15 000 membres en 2016 et vise à professionnaliser davantage l'institution et à renforcer ses capacités opérationnelles. En ce sens, ma délégation salue le travail de la MINUSTAH et soutient son plan de consolidation proposé pour la période 2013-2016. Elle en profite également pour remercier tous les pays amis fournisseurs de contingents à la MINUSTAH.

Sur le plan social, le Gouvernement haïtien, avec l'aide de nombreuses agences internationales, comme la Banque Mondiale et l'UNICEF, a lancé de nombreux programmes sociaux, dont l'objectif est de créer un socle de protection sociale dans le pays. Ces programmes ont permis de réduire l'extrême pauvreté à laquelle de nombreuses familles étaient confrontées.

En dépit de tous ces progrès palpables, de nombreux défis nous attendent. Ils touchent des questions humanitaires et des questions plus structurelles qui concernent le développement d'Haïti. Je voudrais mettre l'accent sur deux d'entre eux.

Le premier concerne la question du financement des programmes et projets de reconstruction et de développement définis par le Gouvernement. Cette question reste et demeure le problème central. Pour faire face aux situations d'urgences, telles que celles ayant trait aux conditions de vie dans les camps des déplacés, à l'insécurité alimentaire et plus généralement aux problèmes globaux de reconstruction, la mobilisation des ressources est fondamentale. C'est l'occasion pour moi de remercier les principaux pays amis donateurs et de leur réitérer un appel à maintenir intacts leur générosité et leur compréhension à l'endroit d'Haïti afin de contribuer dans la durée à l'œuvre de reconstruction de la nation.

Le deuxième défi concerne la question de la vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles. Sans une meilleure prise en compte de cette problématique, les tâches de reconstruction ne pourront pas être menées à bien.

Enfin, le Gouvernement haïtien s'est fixé comme objectif fondamental de mettre de manière durable et irréversible le pays sur la voie du développement, préalable indispensable à l'amélioration durable des conditions d'existence de la population. Il a la volonté politique nécessaire et est bien conscient que les acteurs haïtiens doivent être les véritables protagonistes de ce projet ambitieux. Mais il est aussi conscient que, compte tenu des ressources limitées du pays, il a besoin du

soutien réel et efficace des partenaires internationaux pour y arriver. Le Gouvernement renouvelle donc son engagement à coopérer pleinement avec ces derniers et avec le Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cet important débat. Je remercie également M. Nigel Fisher de son exposé et de son excellent travail en tant que Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et chef par intérim de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je salue la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur haïtien, M. Gaspard, ainsi que la participation à notre débat de M. Fernando Carrera Castro, Ministre guatémaltèque des affaires étrangères.

Le Brésil apprécie l'idée d'un plan de consolidation qui anticipe les conditions d'une transition viable à partir de la présence des Nations Unies en Haïti, en tenant compte de la situation sur le terrain en matière de sécurité. Nous sommes d'accord sur le fait que les tâches accomplies aujourd'hui par la MINUSTAH devraient être progressivement transférées aux autorités haïtiennes, à mesure que le renforcement des capacités nationales le permet. Nous appuyons également l'idée d'un ajustement des effectifs militaires, la MINUSTAH préparant progressivement son retrait.

La réduction de la présence des Nations Unies en Haïti ne doit toutefois pas être motivée par des considérations financières. Bien que nous comprenions qu'il y ait actuellement des restrictions budgétaires, la situation sur le terrain et l'évaluation des capacités du Gouvernement haïtien d'assumer les responsabilités devraient être les facteurs décisifs pour déterminer le niveau et la nature de la présence future des Nations Unies en Haïti. Si nous laissons des besoins financiers déterminer le rythme de la transition, nous nous écarterons de la stratégie de sortie responsable et contrôlée que le Conseil de sécurité s'est engagé à suivre.

Le plan de consolidation de la MINUSTAH doit être pris en main par les Haïtiens en tant que cadre pour la création des capacités essentielles. Il doit inclure un véritable partenariat axé autour des principaux objectifs communs. Il doit également permettre de s'assurer que lorsqu'il sera temps de transférer les responsabilités, les partenaires, institutions, fonds et programmes

internationaux et, surtout, le Gouvernement haïtien uniront leurs efforts dans le cadre d'une stratégie cohérente et que l'appui et les ressources nécessaires seront fournis.

Cela est particulièrement important en ce qui concerne la Police nationale haïtienne. Nous nous félicitons qu'Haïti se soit engagé à renforcer la Police nationale et à modifier son processus de recrutement pour atteindre l'objectif d'un effectif de 15 000 policiers d'ici à 2016.

De même, la bonne organisation par Haïti des prochaines élections est une étape essentielle dans les efforts déployés par le pays pour exercer pleinement ses responsabilités institutionnelles et politiques. À cet égard, un appui international soutenu sera également nécessaire. Le renforcement de l'état de droit, la démocratie et les droits de l'homme jouent également un rôle central dans la consolidation de la stabilité.

N'oublions pas, toutefois, que la croissance économique, qui comporte la création d'emplois et l'intégration sociale, est un aspect absolument essentiel de la stabilité en Haïti. C'est la priorité première qui doit continuer de déterminer la manière dont la communauté internationale aborde la situation dans le pays.

L'engagement international reste essentiel pour le renforcement, de manière intégrée, de capacités cruciales dans ces domaines clefs. Le Brésil réaffirme son engagement à long terme à l'égard d'Haïti dans ce domaine.

Haïti, pays frère, a réalisé des avancées considérables vers son relèvement à la suite d'une des pires catastrophes de notre époque. Pourtant, la capacité de résistance d'Haïti a de nouveau été mise à l'épreuve. Les effets de la dernière saison d'ouragans et la hausse du coût de la vie aggravent une situation très difficile qui continue d'appeler l'attention constante de la communauté internationale. Il est communément admis que, malgré les progrès réalisés, beaucoup reste encore à faire.

À cet égard, nous sommes préoccupés par le fait qu'en raison de restrictions budgétaires, des partenaires internationaux importants cessent de fournir une assistance au pays, malgré des besoins humanitaires qui suscitent des inquiétudes. Cette tendance ne correspond pas au plan de consolidation de la MINUSTAH présenté dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/139) dont nous sommes saisis. De fait, cela contredit l'un de ses postulats de base. Seuls des efforts énergiques et

soutenus visant à mobiliser les ressources nécessaires pour assumer les fonctions que la MINUSTAH cessera progressivement de remplir permettront une mise en œuvre efficace du plan de consolidation.

En tant que véritable partenariat, dans le plein respect de la souveraineté d'Haïti, la stratégie de consolidation envisage également des mesures que seuls les Haïtiens pourront prendre. Ces mesures nécessitent un climat de coopération et une volonté de servir les intérêts supérieurs de la population haïtienne et de mettre en place un système politique pleinement opérationnel. Nous ne doutons pas que tous les acteurs politiques haïtiens poursuivront le dialogue et la consolidation de la démocratie.

Comme l'ont reconnu le Conseil de sécurité et le Groupe des Amis d'Haïti en janvier, la tenue d'élections locales et législatives est une étape essentielle pour qu'Haïti s'engage dans la voie de la paix, de la stabilité et du développement. Le Brésil attend des dirigeants haïtiens qu'ils répondent à cet appel et prennent les mesures nécessaires pour s'assurer que des élections se tiendront dans les plus brefs délais.

Nous prenons acte des efforts déployés récemment et des initiatives constructives visant à faire avancer le processus politique et nous encourageons la prise de mesures supplémentaires en ce sens. Nous continuons de penser qu'Haïti est en mesure d'édifier le consensus nécessaire pour aller au bout de ce processus complexe, dans le but de mettre en place les conditions nécessaires à une coopération accrue, à l'investissement et à la consolidation des institutions.

Le Gouvernement et le peuple haïtiens peuvent continuer de compter sur l'engagement et la solidarité sans faille du Brésil.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis d'Haïti, composé par l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Pérou et mon pays, l'Uruguay. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat afin d'examiner le dernier rapport du Secrétaire général (S/2013/139) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le Groupe des Amis d'Haïti salue la présence du Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour Haïti et chef par intérim de la MINUSTAH, M. Nigel Fisher. Nous le remercions de son exposé détaillé et d'avoir pris la tête de la Mission en cette période décisive. Le Groupe voudrait également remercier et saluer l'Ambassadeur Mariano Fernández Amunátegui pour son dévouement en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et chef de la MINUSTAH.

Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, la création d'une culture politique propice à la recherche d'un consensus et l'amélioration des conditions socioéconomiques sont des éléments essentiels pour assurer sur le long terme une plus grande stabilité et prospérité en Haïti. À cet égard, le Groupe des Amis d'Haïti encourage vivement tous les acteurs politiques haïtiens à dialoguer et coopérer davantage pour consolider la démocratie dans leur pays. Le Groupe rappelle qu'il est important d'organiser en temps voulu, avec l'aide de la MINUSTAH, des élections législatives partielles, municipales et locales qui soient libres, transparentes et régulières. Ces élections constituent une étape essentielle et prioritaire vers la stabilité durable, le relèvement et le développement d'Haïti. La mise en place effective du Conseil électoral du pays représentera une étape majeure en ce sens. À cet égard, le Groupe des Amis d'Haïti espère que des progrès seront faits vers la nomination, le plus rapidement possible, de membres du Collège transitoire du Conseil électoral permanent.

Le Groupe des Amis d'Haïti reconnaît le rôle essentiel joué par la MINUSTAH en vue de garantir la stabilité et la sécurité en Haïti et félicite la Mission de continuer d'assister le Gouvernement haïtien afin d'assurer un environnement sûr et stable.

Le Groupe des Amis d'Haïti observe que la situation sécuritaire d'ensemble est demeurée relativement stable en Haïti, bien que ponctuée par une recrudescence des troubles civils et une montée de la grande criminalité, depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général (S/2012/678). Cela a permis à la MINUSTAH de procéder à un retrait progressif, tel que décrit dans la résolution 2070 (2012) du Conseil, sans mettre en péril la sécurité et la stabilité d'Haïti.

Le Groupe se félicite de la présentation d'une version concise du plan de consolidation de la MINUSTAH pour 2013-2016. Ce plan a été examiné avec le Gouvernement haïtien et décrit la portée d'un plan de

consolidation adaptable, les risques et difficultés posés et un ensemble de tâches essentielles réalisables dans un délai raisonnable sur lesquelles la Mission devrait se concentrer, et il prévoit la poursuite du recentrage de ses principaux pôles d'activité que sont la sécurité et l'appui. L'objectif de tout cela est de permettre aux autorités haïtiennes d'assumer progressivement les responsabilités essentielles pour l'avenir de leur pays.

Le Groupe des Amis d'Haïti réaffirme qu'il est important que le Gouvernement haïtien s'engage à renforcer l'état de droit et à faire de nouveaux progrès en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, le Groupe souligne le rôle fondamental de la Police nationale haïtienne pour assurer la sécurité et la stabilité en Haïti et insiste sur la nécessité de mener à son terme le processus de renforcement, de professionnalisation et de réforme en cours des forces de police pour leur permettre d'être à même d'assurer pleinement la sécurité du pays.

Le Groupe des Amis d'Haïti réaffirme son attachement à la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels, et dans ce domaine, nous attendons de tout le personnel des Nations Unies qu'il observe les normes de conduite les plus élevées. Le Groupe exhorte tous les acteurs concernés à prendre leurs responsabilités afin d'éviter que de tels cas se produisent, d'enquêter sur les allégations éventuelles et de veiller à ce que les auteurs répondent de leurs actes.

Le Groupe se félicite des progrès importants accomplis en 2012 pour ce qui est de la réinstallation des personnes déplacées par le séisme de 2010. Toutefois, nous sommes préoccupés par la détérioration des conditions de vie dans les camps encore ouverts et notamment, par la situation des femmes et des enfants, ce qui illustre bien les défis humanitaires qu'Haïti doit encore relever.

Le Groupe des Amis est conscient des efforts que ne cessent de déployer le Gouvernement d'Haïti, la MINUSTAH et d'autres pour protéger les groupes vulnérables, mais il constate aussi avec préoccupation que le secteur de la justice pénale doit impérativement améliorer la manière dont il donne suite aux plaintes pour viol et crimes graves contre les mineurs. Aussi lançons-nous un appel urgent à redoubler d'efforts en matière de prévention et de répression de la violence à l'égard des femmes et des enfants.

Ces défis et d'autres, notamment les initiatives pour éradiquer le choléra, nous rappellent combien il importe que la communauté internationale et le Gouvernement haïtien continuent de coopérer pour répondre aux besoins du peuple haïtien. À cet égard, le Groupe des Amis salue les efforts de la communauté des donateurs et les invite à tenir sans retard les promesses qu'ils ont faites.

Le Groupe des Amis sait bien que sécurité, développement et stabilité sont intimement liés et qu'ils se renforcent mutuellement. C'est pourquoi il insiste sur la nécessité de s'attaquer sérieusement au problème du chômage et de la prestation des services sociaux de base. Parallèlement, le Groupe rappelle qu'il ne saurait y avoir de stabilité ni de développement durable en Haïti sans renforcement des institutions démocratiques et sans processus démocratique crédible. Dans ce contexte, le Groupe souligne qu'il importe de promouvoir l'état de droit en renforçant les institutions du pays, et réaffirme en outre qu'il revient à la MINUSTAH d'appuyer l'État haïtien dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'élargissement de l'autorité de l'État et de la promotion et de la protection des droits de l'homme, conformément à son mandat.

Enfin, le Groupe des Amis réaffirme sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement haïtiens et son engagement à leurs côtés dans leur quête de stabilité et leurs efforts de reconstruction, de relèvement, de développement socioéconomique et de consolidation démocratique. Nous exprimons notre soutien aux femmes et aux hommes de la MINUSTAH et saluons leur dévouement et leurs efforts inlassables en faveur du relèvement et de la stabilité en Haïti.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de l'organisation du présent débat, et nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre guatémaltèque des affaires étrangères. Nous remercions aussi le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, M. Nigel Fisher, de son exposé et nous tenons à remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Mariano Fernández Amunátegui pour la manière dont il a, jusqu'à tout récemment, dirigé la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le Chili s'associe à la déclaration que vient de faire le Représentant permanent de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Comme nous avons pu le voir, en 2012, le processus en cours en Haïti a franchi plusieurs caps importants : l'approbation par le Parlement du nouveau Gouvernement, la mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la publication des amendements à la Constitution du pays, qui sont autant d'avancées que la communauté internationale doit saluer. De la même manière, des initiatives telles que la définition du plan stratégique de développement d'Haïti, le nouveau mécanisme de coopération et le plan de développement stratégique de la Police nationale haïtienne pour 2012-2016 sont aussi des exemples pertinents du processus en cours.

En dépit de ce qui précède, il reste encore des domaines où des progrès sont d'urgence nécessaires, notamment le renforcement des institutions, la consolidation de l'état de droit et l'amélioration de la situation socioéconomique de la population, tous fondamentaux pour garantir la sécurité, la stabilité, la gouvernance et le progrès socioéconomique du peuple haïtien. Pour y parvenir, un dialogue politique entre les différentes branches de l'État est absolument indispensable. C'est le seul moyen de dégager un consensus durable qui permettra d'édifier une société ouverte en Haïti respectant pleinement les droits de l'homme et capable de relever les défis rencontrés. Tout en réaffirmant la volonté du Chili de travailler avec Haïti aux niveaux multilatéral et bilatéral, nous demandons aux autorités haïtiennes de prendre sans délai des mesures pour favoriser ce dialogue politique et la quête d'un consensus. À cet égard, la tenue, avec l'appui de la MINUSTAH, d'élections nationales, municipales et locales libres, régulières et crédibles est un aspect fondamental du processus et requiert la mise en place et l'entrée en fonction sans tarder du Conseil électoral permanent.

Ma délégation reconnaît le rôle central joué par la MINUSTAH dans le maintien d'un environnement stable et sécurisé en Haïti et dans les progrès accomplis par la Police nationale haïtienne en ce sens. Malgré la recrudescence des troubles civils et de la criminalité, la stabilité de la situation en matière de sécurité a permis à la Mission de travailler à sa reconfiguration, conformément à ce qui avait été prévu à l'occasion du dernier renouvellement de son mandat. À cet égard, ma délégation accueille avec satisfaction le plan de

consolidation de la MINUSTAH pour la période 2013-2016 et se félicite que des cibles et objectifs concrets aient été définis dans les domaines du renforcement des capacités de la police, du renforcement des capacités électorales, de l'état de droit, des droits de l'homme et de la gouvernance, le tout avec l'accord des autorités haïtiennes. De même, nous voyons d'un bon œil l'examen stratégique que ce plan va susciter. Cela permettra à la Mission d'utiliser plus efficacement ses ressources et de mieux évaluer ses résultats, afin que le transfert des responsabilités aux autorités haïtiennes se fasse sans heurt et de manière durable.

À cet égard, nous insistons sur le fait que toute réduction du budget de la Mission doit être justifiée par la situation observée sur le terrain et également tenir compte du lien qui existe entre activités de sécurité et activités de développement, au sein duquel les projets à effet rapide, les programmes de réduction de la violence de proximité et les autres initiatives d'aide à la population locale jouent un rôle déterminant. À cet égard, ma délégation salue l'initiative du Secrétaire général en faveur de l'élimination du choléra en Haïti et le travail accompli par la MINUSTAH dans ce domaine, et nous appelons les donateurs à tenir leurs promesses financières.

S'agissant des priorités de la police, nous espérons en particulier que la Police nationale haïtienne pourra continuer d'assumer progressivement des responsabilités accrues en matière de sécurité publique, conformément à son plan de développement 2012-2016. Pour ce faire, il est indispensable de mener à bien le processus annuel de recrutement et de formation de la police, ce qui exige des efforts de la part non seulement des autorités haïtiennes, mais également de la communauté internationale. Le Gouvernement chilien poursuivra ses projets de coopération bilatérale en matière de formation de la police.

Depuis le tremblement de terre dévastateur qui a frappé Haïti en 2010, jusqu'à maintenant, les progrès – qui ont abouti à un recul de 75 % de la population déplacée et vivant des camps de réfugiés – attestent de l'énorme travail abattu à cet égard par les autorités haïtiennes, appuyées par l'ONU, et font la preuve tangible que la volonté concertée des différents acteurs peut aboutir à des résultats positifs.

Ma délégation tient à réaffirmer à quel point une interaction entre les autorités haïtiennes est importante pour maintenir la stabilité politique et réaliser le développement. Sans cette interaction positive, il sera

impossible de relever correctement les défis que ne manqueront pas de présenter le renforcement de l'état de droit et la consolidation des institutions démocratiques, notamment en ce qui concerne l'administration de la justice, les droits de l'homme, l'administration pénitentiaire, la lutte contre les violences sexistes et la protection des mineurs. Il est tout aussi fondamental de jeter les bases du développement en attirant les investissements et en créant des emplois, ce qui permettra de surmonter le contexte socioéconomique difficile et la dégradation de la sécurité alimentaire en Haïti.

Réaffirmant son engagement et sa solidarité avec les autorités et le peuple haïtiens, le Gouvernement chilien estime qu'il est nécessaire de continuer à coopérer pour le renforcement des capacités institutionnelles en Haïti, en respectant le principe de la prise en main nationale. L'avenir de la nation haïtienne l'exige.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Une fois encore, ma délégation prend la parole au cours du débat semestriel consacré à la question concernant Haïti, preuve s'il en était besoin de l'attachement de l'Espagne à ce pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui nous est si proche. Haïti est un pays ami, et nous sommes des amis d'Haïti. C'est pourquoi, tout en m'associant à la déclaration qui sera faite incessamment par le Chef de la délégation de l'Union européenne, je voudrais faire une série d'observations supplémentaires à titre national.

Depuis le terrible séisme qui a ravagé Haïti en janvier 2010, l'Espagne appuie résolument la reconstruction du pays. Cela étant, la faiblesse institutionnelle haïtienne n'a pas encore permis de retrouver les niveaux d'exécution souhaitables, de sorte que l'aide versée n'a pas déployé son plein potentiel. C'est le message qu'a transmis notre Secrétaire d'État à la coopération internationale et à l'Amérique latine à S. E. le Président Martelly ainsi qu'au Premier Ministre Lamothe durant la visite qu'il a effectuée en Haïti en février dernier.

Le Gouvernement du Président Martelly a œuvré avec détermination pour tenter de régler les problèmes endémiques du système politique haïtien. Néanmoins, il n'a pas encore totalement réussi à faire en sorte que les institutions haïtiennes fonctionnent de manière fluide. Les élections locales et le renouvellement d'un tiers du

Sénat n'ont toujours pas eu lieu, du fait de l'incapacité des acteurs politiques à former le Conseil électoral permanent prévu par la Constitution de 1987, et qui, à ce jour, n'a toujours pas pu être constitué officiellement. Des progrès partiels ont été enregistrés ces derniers jours, comme l'a évoqué le représentant d'Haïti, et nous nous en félicitons. Cependant, le processus reste inachevé à ce jour.

L'Espagne lance un appel clair et persuasif à tous les acteurs politiques haïtiens pour qu'ils assument leurs responsabilités et s'efforcent de parvenir à un fonctionnement fluide et prévisible de leurs institutions. Comme le Conseil de sécurité l'a déjà déclaré, le processus électoral qui n'a que trop tardé doit être lancé dans le courant de cette année.

La solidité de certaines institutions politiques permettra de faire avancer le travail de reconstruction de manière beaucoup plus efficace que ce que l'on a observé jusqu'ici. En outre, Haïti confortera à l'international son image de pays en pleine transformation en un État sûr, stable et socialement équitable.

Je tiens, pour terminer, à remercier, au nom de ma délégation, le Secrétaire général pour son rapport semestriel (S/2013/139) sur les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ainsi que pour le plan de consolidation 2013-2016 de la MINUSTAH, annexé audit rapport.

En dépit de certains progrès, il reste de nombreux défis à relever en Haïti. Pour les relever et satisfaire les attentes de la population, il est indispensable que les dirigeants politiques haïtiens redoublent d'efforts et renouvellent leur engagement en faveur du processus de reconstruction et de stabilisation du pays.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (Union européenne) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

Je voudrais d'abord remercier M. Nigel Fisher pour son exposé, ainsi que le représentant d'Haïti pour sa déclaration. Lors de notre dernière intervention devant le Conseil de sécurité, l'Union européenne avait salué une relative stabilisation du cadre politique depuis la nomination en mai 2012 du nouveau Premier Ministre, M. Laurent Lamothe. L'Union européenne avait aussi exprimé le souhait de voir avancer les réformes politiques rendues possibles par l'entrée en vigueur, début 2012, d'un certain nombre d'amendements à la Constitution de 1987. Nous réitérons notre plein appui aux efforts du Président Martelly et du Premier Ministre Lamothe pour avancer dans le renouveau économique, politique et social d'Haïti.

Dans ce contexte, nous constatons avec regret que la persistance d'un climat politique tendu, le manque de coopération et une tendance à une confrontation politique qui ne mène nulle part aient empêché jusqu'à présent l'avancement de ces réformes, dont le système démocratique haïtien, encore fragile, a pourtant fort besoin. Il est particulièrement préoccupant que les différentes parties impliquées n'aient pas encore réussi à trouver un accord sur la mise en place du Conseil électoral, ce qui a empêché de fixer la date des prochaines élections.

Nous ne pouvons que renouveler notre appel à tous les acteurs intéressés à œuvrer avec le sens des responsabilités et dans l'intérêt de l'ensemble de la société haïtienne. L'Union européenne appuie la demande du Secrétaire général pour que des élections libres, régulières et transparentes se tiennent sans délai, et confirme sa disponibilité à contribuer financièrement à l'organisation des prochaines élections et au renforcement des capacités du futur Conseil électoral permanent.

Cependant, nous constatons que cette perte de vitesse dans le processus de réforme ne se limite pas aux questions électorales. Nous partageons les réserves exprimées dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/139) sur un certain nombre de domaines dans lesquels peu de progrès, voir des reculs, ont été observés. Je me réfère, entre autres, aux faiblesses persistantes dans le secteur de la justice, aux nominations arbitraires dans plusieurs secteurs clés de l'administration de l'État, à des épisodes d'éviction forcée des personnes déplacées vivant encore dans les camps, ou à la persistance d'un climat d'impunité. Dans l'ensemble, ces constatations se traduisent par un bilan assez mitigé sur l'amélioration de la gouvernance, alors que le Président Martelly a fait

de l'avancement de l'état de droit une des priorités de sa présidence, et ce, à juste titre.

L'Union européenne continuera, dans le cadre de son dialogue politique avec Haïti, de rappeler à tous les acteurs concernés l'urgence d'adopter une approche plus ouverte dans les relations interinstitutionnelles et d'œuvrer pour arriver à un consensus national sur un nombre limité mais réaliste de réformes politiques et socioéconomiques sur lesquelles avancer en coopération avec les partenaires internationaux.

En ce qui concerne les aspects du rapport du Secrétaire général surtout liés à l'activité de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), l'Union européenne confirme son appui et son appréciation pour la contribution à la sécurité et à la stabilité que la Mission continue d'apporter en Haïti. Nous saluons le plan de consolidation de la Mission et de concentration des activités futures autour des quatre tâches essentielles proposées par le Secrétaire général.

En coordination avec les autres donateurs, et dans le cadre de ses programmes de coopération avec Haïti, l'Union européenne apportera sa contribution pour prendre la relève dans le soutien des tâches qui ne feraient plus partie du mandat de la MINUSTAH, ainsi que pour accompagner le transfert progressif des compétences mandatées de la MINUSTAH aux autorités haïtiennes. À cet égard, le soutien de l'Union européenne au vaste programme de réformes de l'administration de l'État, annoncé par le Gouvernement en novembre 2012, devrait faciliter ce transfert par une amélioration des capacités des institutions haïtiennes.

L'Union européenne continuera de réfléchir à d'autres possibles interventions dans la réforme du secteur de la sécurité, y compris dans le domaine de la coopération transfrontalière avec la République dominicaine, pour appuyer les actions du Gouvernement.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M^{me} Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat. Je salue aussi la présence de M. Nigel Fisher, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général en Haïti, et le remercie de son évaluation de la situation sur le terrain.

C'est avec un grand intérêt que le Mexique a pris note de l'évaluation qui a été faite de la situation qui règne en Haïti sur les plans politique et socioéconomique

et en matière de sécurité. Nous considérons qu'il est nécessaire que la communauté internationale et l'ONU redoublent d'efforts pour jeter les bases du développement durable dans ce pays. Le rapport du Secrétaire général (S/2013/139) qui nous a été présenté aujourd'hui brosse un panorama complexe et propose un plan de consolidation afin de concentrer les efforts de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) dans des domaines spécifiques en vue de promouvoir la stabilité politique.

Nous approuvons les quatre domaines prioritaires identifiés dans le plan, à savoir le développement de la police, le renforcement des capacités électorales, l'état de droit et les droits de l'homme, et la gouvernance. Toutefois, nous trouvons préoccupants que soient laissées de côté certaines mesures qui s'étaient révélées positives, comme les projets à effet rapide, qui, parallèlement à la mise en place de stratégies d'aide au relèvement économique et de projets à moyen et à long terme, ont permis de répondre aux besoins qui subsistent sur le plan humanitaire, dans le domaine de la santé et en ce qui concerne la sécurité alimentaire et les infrastructures de base.

Nous sommes nous aussi d'avis que, même si la Mission peut compter sur d'autres acteurs présents sur le terrain, y compris les particuliers, la MINUSTAH ne saurait se désintéresser des tâches à mener dans des domaines essentiels comme l'éducation, l'alimentation et l'agriculture, qui peuvent constituer des sources d'instabilité sur le long terme. Il est nécessaire que la communauté internationale s'engage de manière continue et déterminée, et, à cet égard, le Mexique lance un appel au Conseil de sécurité, aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux partenaires et organismes internationaux, pour qu'ils continuent de coopérer avec la population et les autorités haïtiennes afin de relever les défis socioéconomiques qui pèsent sur Haïti.

Le Mexique se félicite de la nomination des membres du Collège transitoire du Conseil électoral permanent, et espère que sa prochaine intégration sera le point de départ de l'organisation des élections locales et municipales. Il est indispensable qu'en Haïti règne une culture orientée vers la formation de consensus pour traiter les questions prioritaires touchant au développement de l'île. Il faut accorder une attention similaire au développement des capacités de la Police nationale haïtienne, afin qu'elle puisse couvrir la totalité du territoire et s'attaquer efficacement à la criminalité.

Le Mexique tient à souligner la décision prise il y a quelques jours de renouveler, avec l'assentiment du Gouvernement haïtien, le mandat de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti. Le Conseil des droits de l'homme a dressé le bilan de la situation des droits de l'homme dans ce pays, prenant en compte l'engagement du Gouvernement d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Son travail complétera sans aucun doute les travaux de la MINUSTAH en faveur de la bonne gouvernance du pays.

Le Mexique réaffirme son plein appui à la MINUSTAH et salue le courage des hommes et des femmes déployés pour améliorer la situation en Haïti. Le Gouvernement mexicain continuera d'appuyer le renforcement institutionnel dans le pays, ainsi que les projets à moyen et à long terme. Nous demandons instamment que, dans une éventuelle reconfiguration du mandat de la Mission, l'on prenne en compte les observations faites aujourd'hui par les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, ainsi que par les membres de la communauté internationale, tous attachés à la stabilité et au développement à long terme d'Haïti.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : J'aimerais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation de la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat sur Haïti.

Nous tenons ce débat alors qu'Haïti se trouve face à des choix importants afin de déterminer son avenir, plus de trois ans après le séisme dévastateur qui a touché le pays. En 2012, nous avons constaté qu'Haïti demeure vulnérable aux catastrophes naturelles, lorsque l'ouragan Sandy et la tempête tropicale Isaac ont frappé le pays. Le Canada a répondu en fournissant de l'aide humanitaire d'urgence afin d'aider les gens les plus vulnérables en Haïti. Des progrès ont été accomplis au cours de la dernière année sur les plans de la reconstruction et du développement.

Toutefois, l'impasse qui persiste dans l'organisation des élections sénatoriales et municipales grandement attendues soulève de sérieuses questions sur les institutions démocratiques haïtiennes. En encourageant un Conseil électoral légitime et crédible à organiser ces élections, les dirigeants haïtiens ont l'occasion de réaffirmer leur engagement et de démontrer leur respect des principes démocratiques.

Si les élections n'ont pas lieu en 2013, il sera de plus en plus difficile pour la communauté internationale d'accepter les excuses et les retards. Ces élections, attendues depuis longtemps, doivent avoir lieu en 2013, le plus tôt possible.

Le partenariat du Canada avec Haïti remonte à plusieurs décennies, et nous sommes l'un des plus généreux bailleurs de fonds à ce pays. Depuis 2006, le Canada a fourni à Haïti une aide financière de plus d'un milliard de dollars. Le Canada a contribué aux priorités haïtiennes en matière de développement dans une vaste gamme de domaines, comme la croissance économique, la sécurité alimentaire et la santé maternelle et infantile, résultant des engagements canadiens dans l'Initiative de Muskoka. Le Canada a également fourni une importante aide humanitaire après les catastrophes naturelles pour alléger les souffrances de la population haïtienne et répondre à ses besoins immédiats.

Depuis février 2012, par exemple, nous avons été heureux d'aider plus de 5 500 familles haïtiennes qui étaient sans abri depuis le séisme de 2010, à quitter le camp de Champ-de-Mars, avec l'aide de chargés de cas, et à emménager dans des logements sécurisés. Parallèlement, notre aide au développement permet aux femmes et aux enfants qui ne peuvent pas se payer des soins de santé d'avoir accès aux installations de santé, et d'améliorer ainsi leur qualité de vie. Il s'agit du genre de résultats que nous souhaitons continuer d'obtenir en Haïti.

Le Gouvernement canadien a récemment effectué plusieurs visites de haut niveau en Haïti. En novembre 2012, le Ministre de la coopération internationale, M. Julian Fantino, s'y est rendu, et en février dernier, le Ministre des affaires étrangères, M. John Baird, et la Ministre d'État des affaires étrangères, M^{me} Diane Ablonczy, ont effectué une visite en Haïti afin de constater sur place le développement du pays et de rencontrer le Président Michel Martelly et le Premier Ministre Laurent Lamothe pour discuter des succès et des défis liés aux questions d'état de droit, de sécurité, de gouvernance et de développement économique durable, ainsi que du besoin de renforcer la responsabilisation et la transparence.

Pendant leur visite, les Ministres ont réaffirmé la détermination du Canada à appuyer le Gouvernement haïtien dans sa volonté de mieux coordonner les efforts déployés par les organisations non gouvernementales, les donateurs et les partenaires présents à l'heure actuelle dans le pays. Le Canada effectue présentement

une réévaluation de son engagement à long terme en Haïti, comme c'est le cas avec l'ensemble des programmes gouvernementaux, afin d'atteindre des résultats durables pour le peuple haïtien, en particulier les personnes qui sont le plus dans le besoin.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Canada continue d'appuyer la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Au cours des prochains mois, le Canada participera étroitement à la discussion sur le plan de consolidation adaptable de la MINUSTAH, lequel prévoit le regroupement des activités de la MINUSTAH afin de mettre en place un ensemble circonscrit de tâches précises dans les domaines de la sécurité et de la stabilisation, de la gouvernance démocratique et de la légitimité de l'État, de la primauté du droit et du respect des droits de la personne.

Cette année encore, nous souhaitons féliciter la MINUSTAH de ses efforts pour améliorer la sécurité en Haïti et de son travail en vue de s'assurer que les institutions sécuritaires du pays sont bien équipées pour jouer un plus grand rôle dans la promotion de la liberté et de la sécurité du peuple haïtien. À cet égard, les efforts doivent selon nous continuer de mettre l'accent sur le renforcement des capacités de la Police nationale haïtienne qui est la force de sécurité principale dans le pays. Nous sommes heureux que le Gouvernement actuel ait adopté son nouveau plan de développement de la Police pour la période 2012-2016. Nous exhortons les autorités haïtiennes à déployer les efforts nécessaires pour mettre ce plan en œuvre, avec notre plein appui.

(l'orateur reprend en français)

Le Gouvernement haïtien a rappelé à maintes reprises que le pays est ouvert au commerce. Le Canada salue cette ouverture et souligne que l'optimisation de cet objectif et la réalisation de résultats concrets nécessiteront une série de mesures. Afin d'illustrer davantage cette ouverture au commerce auprès de la communauté d'affaires internationale, les dirigeants devront faire preuve d'une volonté politique ferme pour établir une réelle primauté du droit en Haïti. Les mesures qui généreront d'autres progrès dans le cadre du développement socioéconomique contribueront également à établir les fondements d'une croissance future. En outre, la primauté du droit aidera non seulement à favoriser la confiance des investisseurs, mais aussi à renforcer les capacités de succès des petites et moyennes entreprises haïtiennes.

Les dirigeants haïtiens doivent se consacrer à mettre réellement en œuvre les réformes promises. Les Haïtiens s'attendent à ce que leur gouvernement respecte l'intérêt public, à ce qu'il fasse prévaloir la primauté du droit, de même que le respect des droits de la personne et à ce qu'il favorise une croissance économique accrue et un développement durable. Le peuple haïtien et ses partenaires au Canada n'en attendent pas moins.

Le Président *(parle en russe)* : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yamazaki (Japon) *(parle en anglais)* : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de présider le présent débat. Je remercie également M. Mariano Fernández Amunátegui, ancien Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de son importante contribution à la Mission. Je remercie aussi M. Nigel Fisher d'avoir accepté l'importante responsabilité de diriger la MINUSTAH. Je tiens par ailleurs à rendre hommage aux hommes et femmes de la MINUSTAH pour l'engagement et le courage dont ils font preuve dans des conditions difficiles.

J'accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2013/139), publié le 8 mars. Comme le mentionne le rapport, Haïti demeure confronté à de nombreux problèmes. Il doit encore renforcer ses infrastructures de base telles que les routes, les structures d'approvisionnement en électricité et en eau potable, ainsi que les services sociaux, notamment l'accès à l'éducation et aux médicaments.

Les taux de chômage et de criminalité demeurent élevés. Il est également nécessaire de mettre en place un conseil électoral provisoire pour organiser les prochaines élections dans un climat pacifique et démocratique. De nombreux défis subsistent pour Haïti sur la voie de son relèvement, de sa reconstruction et de son développement. De plus, l'ouragan Sandy a frappé le pays en octobre dernier. La communauté internationale a réagi promptement, et le Japon a débloqué une aide d'urgence d'un montant de 1,2 million de dollars. Toutefois un appui supplémentaire demeure nécessaire.

Malgré tout cela, la communauté internationale reconnaît et salue également les progrès accomplis dans le cadre du processus de relèvement en Haïti. Depuis le séisme de 2010, plus de 10 millions de mètres cubes de gravats ont été déblayés, et le nombre de personnes déplacées a diminué de plus de 75 %. Trois ans après ce séisme meurtrier, la présence de la MINUSTAH

demeure indispensable et extrêmement importante, mais les besoins du peuple haïtien ont évolué. Haïti a accompli des progrès remarquables depuis qu'en 2010 le Japon a promis de consacrer 100 millions de dollars aux secours d'urgence et à la reconstruction. Les sommes versées par le Japon dépassent déjà cette promesse initiale.

Conscient de l'évolution de la situation sur le terrain, le Japon a décidé en juillet 2012 de réduire les activités de la compagnie de génie de la Force terrestre d'autodéfense japonaise déployée en Haïti. Cette compagnie a quitté Haïti fin décembre 2012. Au total, environ 2 200 personnes auront été déployées au sein du contingent japonais pendant sa présence dans le pays.

Notre contingent a contribué au relèvement d'Haïti par le biais de nombreuses initiatives, notamment le déblaiement de gravats, le démantèlement de bâtiments endommagés, la réparation d'installations dans les camps de déplacés, la réfection de routes, la construction d'orphelinats et la distribution d'eau pour faire face à l'épidémie de choléra. Il a également contribué au développement des ressources humaines en Haïti en transmettant sa maîtrise du matériel de génie civil, matériel dont il a fait don au Gouvernement haïtien avant son départ.

La compagnie de génie de la Force terrestre d'autodéfense japonaise a acquis une expérience considérable en travaillant avec la MINUSTAH. Dans ce contexte, nous souhaitons partager cette expérience ici, à New York, à l'occasion d'un séminaire organisé aujourd'hui. À partir de 14 h 30, la Mission permanente du Japon, en collaboration avec la Mission permanente du Brésil, accueillera à la Japan Society un séminaire axé sur l'évolution du rôle des compagnies militaires de génie déployées dans des missions de maintien de la paix. Les compagnies de génie peuvent jouer un rôle de levier crucial lorsqu'elles sont déployées au sein de missions multidimensionnelles en effectuant des premières tâches de consolidation de la paix. Notre séminaire entend mieux faire comprendre et expliquer en détail l'évolution du rôle des compagnies de génie, mais aussi recenser les possibilités et les problèmes futurs.

Même après le retrait de sa compagnie de génie, le Japon prévoit de maintenir son appui à Haïti. Le Gouvernement japonais continuera d'aider Haïti à remettre sur pied et à développer ses services sociaux de base, principalement dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de l'éducation. Le Japon a récemment décidé

de verser 5,7 millions de dollars d'aide alimentaire et 1,6 million de dollars d'aide au renforcement des capacités au Gouvernement haïtien.

Comme le savent les membres du Conseil, deux ans se sont écoulés depuis le grand tremblement de terre qui a frappé l'est du Japon en mars 2011. Nous sommes profondément reconnaissants au peuple haïtien d'avoir exprimé sa solidarité avec le peuple japonais. Je suis certain qu'Haïti et le Japon, en étroite collaboration avec la communauté internationale, parviendront à surmonter les difficultés alors qu'ils s'emploient tous deux à bâtir un avenir meilleur.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Thornberry (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à saluer l'initiative prise par la présidence du Conseil de sécurité de convoquer le présent débat sur la situation en Haïti. Nous souhaitons également la bienvenue au Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour Haïti, M. Nigel Fisher, et le remercions pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation en Haïti (S/2013/139).

Le Pérou souhaite continuer à coopérer en vue d'instaurer la sécurité, la stabilité, le développement durable et le renforcement institutionnel en Haïti. C'est pourquoi mon pays prend, depuis 2004, une part active à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en fournissant un contingent militaire de 366 soldats et des officiers à l'état-major de la Mission. Le Pérou est également membre du Groupe des amis d'Haïti, du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, du Groupe des amis d'Haïti de l'Organisation des États américains et du mécanisme de coordination politique des pays d'Amérique latine pour Haïti.

Le Pérou est convaincu qu'il ne saurait y avoir de développement social et économique durable en l'absence d'institutions solides qui promeuvent et soutiennent ce développement. Nous réaffirmons également la validité du principe d'appropriation nationale en vertu duquel le Gouvernement haïtien lui-même doit mener le processus de consolidation des institutions nationales, étayer l'état de droit, affermir la démocratie et renforcer les capacités. À cet égard, nous croyons que le travail de la MINUSTAH reste essentiel pour assurer aux autorités haïtiennes la sécurité et l'appui dont elles ont besoin pour faciliter ce processus,

conformément aux stratégies et aux priorités nationales qu'elles auront elles-mêmes définies.

Dans ce contexte, ma délégation souhaite appeler l'attention du Conseil de sécurité sur deux aspects du rapport du Secrétaire général que le Pérou juge d'une importance capitale. Le premier est la nécessité de continuer à aider les autorités haïtiennes à mettre en place et à renforcer les institutions publiques afin de remédier effectivement aux problèmes auxquels le pays est actuellement confronté. Le deuxième est le plan de reconfiguration et de renforcement de la MINUSTAH sur la base des conditions actuellement en place en Haïti et des besoins du peuple haïtien.

Comme l'ont déjà signalé les orateurs qui m'ont précédé, notamment le représentant de l'Uruguay qui a fait une déclaration au nom du Groupe des amis d'Haïti – déclaration à laquelle le Pérou souscrit – nous reconnaissons que le travail accompli par la MINUSTAH en faveur de la sécurité et de la stabilité en Haïti a joué un rôle crucial dans la réalisation de progrès considérables en matière de renforcement des institutions démocratiques et de l'état de droit en Haïti. Toutefois, nous sommes également conscients du fait que cette stabilité est une occasion de parvenir à un accord politique qui garantirait la gouvernabilité du pays sur le long terme. À cet égard, consciente des aspirations démocratiques du peuple haïtien, ma délégation appelle l'ensemble des forces politiques du pays à conclure les accords nécessaires pour jeter les fondations des institutions de base qui permettront de renforcer la démocratie. C'est pourquoi nous souhaitons la création rapide du conseil électoral permanent, organe chargé d'assurer que les élections soient transparentes, démocratiques et crédibles, tout en soulignant l'appui considérable fourni par la MINUSTAH dans le domaine électoral.

Les progrès réalisés ces dernières années par la MINUSTAH en faveur de la stabilisation d'Haïti nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. C'est pourquoi nous pensons que le moment est venu de lancer un processus de transition graduel et méthodique vers la deuxième phase de la coopération du système des Nations Unies pour Haïti. À cet égard, nous nous félicitons de la formulation par le Secrétaire général d'un plan de reconfiguration et de consolidation pour la MINUSTAH visant à renforcer les résultats obtenus et à jeter les bases de programmes de développement à long terme.

À cet égard, le Pérou juge important que les objectifs fondamentaux définis dans la version concise du plan de consolidation de la MINUSTAH mis en annexe au rapport du Secrétaire général soient assortis de paramètres et d'indicateurs précis qui mesureront les progrès réalisés par le Gouvernement haïtien dans des domaines d'une importance cruciale pour le renforcement des institutions et de la démocratie dans le pays.

Je tiens également à souligner les progrès réalisés dans l'institutionnalisation, la professionnalisation et le renforcement de la Police nationale haïtienne, qui joue un rôle central dans la protection et la sécurité de ses citoyens, comme l'indique le transfert récent des fonctions de sécurité à la Police dans quatre régions d'Haïti. Nous nous félicitons à cet égard de l'adoption d'un plan de développement quinquennal de la Police nationale haïtienne pour la période 2012-2016, qui dotera bientôt la Police haïtienne des effectifs nécessaires pour maintenir l'ordre et la sécurité dans l'ensemble du pays et une structure institutionnelle solide axée sur le renforcement de l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

Il est clair que la coopération du système des Nations Unies avec Haïti ne se limite pas à l'appui inestimable fourni par la MINUSTAH. Le Pérou estime donc qu'il est nécessaire de mettre en place sur le terrain une coordination encore plus large et améliorée entre la MINUSTAH et les divers organismes et programmes du système des Nations.

Enfin, ma délégation croit que les résultats considérables obtenus à ce jour ne doivent pas nous porter à croire que la tâche de l'ONU en Haïti est terminée ou sur le point de l'être. C'est pourquoi nous appelons les États Membres de l'Organisation et la communauté internationale tout entière à continuer d'aider Haïti, en particulier dans les trois domaines qui ont un impact direct sur le processus actuel de relèvement et de reconstruction, à savoir, la gouvernabilité, la sécurité et le développement.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M. Fisher pour qu'il réponde aux questions et aux observations qui ont été formulées.

M. Fisher (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je remercie les membres du Conseil et les autres orateurs de leurs questions et de leurs commentaires, ainsi que de leur appui, notamment pour ce qui est du plan de consolidation.

Je répondrai d'abord aux questions sur les élections. Comme nombre de représentants et moi-même l'avons dit, les élections sont devenues un symbole des progrès réalisés sur plusieurs fronts en Haïti. Nous avons besoin du conseil électoral. Nous attendons avec impatience qu'il soit rapidement mis en place. Mais il s'agit là, bien sûr, de la première étape de la planification des élections qui, comme beaucoup l'ont dit, doivent être libres, régulières, crédibles et tenues cette année. Je vais certainement transmettre ce message à mes homologues.

Plusieurs orateurs ont évoqué la question de la fragilité actuelle du climat politique en Haïti, et beaucoup ont insisté sur la nécessité de redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif dans un esprit de compromis. De nombreux représentants ont parlé d'un dialogue politique inclusif qui permettra aux dirigeants haïtiens de s'attaquer à d'autres réformes institutionnelles nécessaires, surtout dans le domaine de l'état de droit, et à relever les grands défis consistant à augmenter non seulement le nombre de policiers, mais aussi leur professionnalisme et leur présence dans le pays.

Je crois que l'accent mis par de nombreux orateurs sur le développement et les questions humanitaires nous rappelle à juste titre que, quoi qu'il adienne aux niveaux politique et institutionnel, les questions de sécurité et d'état de droit sont là pour créer les conditions nécessaires non seulement à des investissements mais également des conditions qui permettent aux Haïtiens ordinaires de voir leur vie changer, de voir que les conditions de sécurité s'améliorent, que les droits de l'homme sont respectés et qu'ils ont les moyens de gagner leur vie.

C'est pourquoi je remercie les nombreux orateurs qui ont rappelé qu'Haïti continue d'être confronté à des problèmes humanitaires, ainsi qu'à des problèmes d'exclusion et de violence sexistes.

Outre la fragilité de la situation politique, s'agissant de la police, il est indéniable qu'elle se professionnalise. Effectivement, le recrutement a été lent l'année dernière et était inférieur aux niveaux de 2011, mais je tiens à dire que, grâce à la nouvelle formation qui commencera en avril, nous prévoyons

le recrutement de 150 cadets. Nous constatons que le processus de recrutement commence à prendre de l'élan.

Nous avons encore des difficultés s'agissant de mener à bien les processus de vérification des antécédents et d'examen médical des nouvelles recrues au sein de la police, mais ces processus se poursuivent. Nous sommes en train d'examiner notre structure interne pour nous assurer que nous disposons de professionnels capables de s'occuper de la formation et de l'accompagnement des agents de police. À cet égard, il s'agit non seulement d'une formation initiale, mais également d'une formation de suivi au fur et à mesure que les policiers seront déployés en dehors de Port-au-Prince. La plupart des policiers – environ 70 à 75 % – sont basés à Port-au-Prince. Nous devons renforcer leur présence dans tout le territoire national.

De nombreux représentants ont également fait des observations relatives au mandat et au plan de consolidation, et l'un d'entre eux nous a rappelé que le budget devait être établi en fonction du mandat. Je tiens à indiquer au Conseil que la MINUSTAH va procéder à un examen consultatif sur le terrain pour vérifier la validité des hypothèses et des projections du plan de consolidation. Bien entendu, nous le ferons en collaboration avec le Gouvernement, avec lequel nous avons convenu de mettre en place un groupe de travail permanent, ainsi qu'avec les États Membres et d'autres acteurs qui contribuent à la MINUSTAH et ont un rôle à jouer ou un intérêt en ce qui concerne notre avenir. Plusieurs représentants ont dit qu'il s'agissait d'un plan ambitieux, mais, comme je l'ai déjà indiqué, il a été adopté d'un commun accord avec le Gouvernement, et il sera réexaminé régulièrement, en collaboration avec le Gouvernement. Bien entendu, nous informerons le Conseil de l'évolution de la situation. Je me réjouis à la perspective de faire rapport au Conseil de sécurité sur les progrès accomplis relativement au plan de consolidation. Il s'agit en fait de notre feuille de route pour accompagner Haïti afin qu'il puisse prendre pleinement en charge ses propres affaires et en assurer entièrement la gestion.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.